



Canada

2002
RAPPORT ANNUEL
Sur le crime organisé au Canada



Service canadien de renseignements criminels
Rapport annuel sur le crime organisé au Canada
2002

Les recherches concernant ce rapport ont été terminées en juin 2002 et elles sont fondées sur les informations disponibles à cette date.

Lorsqu'ils associent certains groupes ethniques au crime organisé, les auteurs ne veulent pas insinuer que tous les membres de ces groupes se livrent à des activités criminelles, ni que les autorités des pays d'origine de ces personnes ont permis ces activités ou y ont participé. Il n'est question que des activités illégales de certaines organisations criminelles dont la majorité des membres appartiennent à la même ethnie.



Service canadien de renseignements criminels
Rapport annuel sur le crime organisé au Canada - 2002



Couverture
Melanie Matheson
PrintWest



Pour tous renseignements sur la présente publication, s'adresser au :

Directeur général du Service canadien de renseignements criminels
1200, promenade Vanier
Ottawa (Ontario)
K1A 0R2



Cette publication peut être consultée en direct sur Internet à l'adresse suivante :
www.cisc.gc.ca

Cat #: JS61-8/2002
ISBN: 0-662-66723-9
ISSN: 0839-6728
PAID: 407



MESSAGE DU PRÉSIDENT
SERVICE CANADIEN DE RENSEIGNEMENTS CRIMINELS
COMMISSAIRE G. ZACCARDELLI

Les Canadiens sont de plus en plus conscients de l'incidence que peut avoir l'activité criminelle internationale sur leur vie. Cette conscience accrue n'a jamais été aussi évidente que depuis les attentats du 11 septembre 2001 et le déclenchement de discussions publiques qui se poursuivent toujours sur les désastreuses conséquences du terrorisme pour les Canadiens. Pourtant, en dépit de cette sensibilisation à l'activité terroriste, le crime organisé demeure un problème de taille au Canada.

L'ingéniosité des organisations criminelles complique la lutte contre les retombées de leurs activités. Autant ces répercussions peuvent être spectaculaires, suscitant alors une vive attention de la part du public, autant elles peuvent s'avérer subtiles, ce qui n'enlève toutefois rien à leur gravité. Chaque jour, nous voyons des exemples de fraude, de contrefaçon, de narcotraffic et d'exploitation de femmes et d'enfants qui nous rappellent l'urgence de coordonner les interventions et de cibler non seulement les ramifications mais aussi les racines du crime. Pour les services de l'ordre, la stratégie la plus efficace consiste à privilégier la flexibilité et à intégrer les ressources autant que possible pour contrer la menace en constante évolution posée par le crime organisé. Plus l'activité criminelle traverse les frontières entre les organismes d'application de la loi, plus nous devons miser sur une stratégie de collaboration interorganismes pour la freiner.

Le Service canadien de renseignements criminels (SCRC) constitue depuis longtemps un modèle de collaboration interorganismes qui assure avec succès l'échange de renseignements entre les services canadiens d'application de la loi. Les travaux de macro-analyse et de coordination des renseignements et des informations qu'il effectue à l'aide de technologies de pointe constituent un facteur déterminant de notre succès. Grâce aux efforts du SCRC, les forces de l'ordre au Canada disposent d'un portrait clair des réseaux et des relations complexes qui menacent le tissu social du pays.

Le rapport annuel du SCRC souligne les tendances et les activités importantes ainsi que les difficultés qui guettent la collectivité canadienne de l'application de la loi dans les années à venir. Il met en valeur la capacité des activités de renseignement intégrées à limiter les méfaits des réseaux criminels et la victimisation, objectifs qui s'inscrivent dans notre engagement à protéger la vie de tous les Canadiens en assurant la sécurité des collectivités d'un bout à l'autre du pays.

G. Zaccardelli



**Message du Directeur général par intérim
Service canadien de renseignements criminels
S. Conlin**

La lutte qui est menée à l'échelle internationale contre le terrorisme nous fait prendre conscience de l'importance du partage avec tous les partenaires du milieu policier et d'application de la loi, sans égard aux limites de juridiction, aux frontières internationales ou aux barrières entre les organismes. Dans les milieux du renseignement, tant à l'échelle nationale qu'internationale, on met de plus en plus l'accent sur la coordination, la collaboration et la communication. Les organismes d'application de la loi ne se distinguent plus par leur autorité, leur pays d'origine ou leur domaine d'expertise.

Les interventions conjointes et intergouvernementales sont essentielles à l'échange rapide de renseignements avec tous les partenaires compétents aux niveaux municipal, provincial, national et international. Les renseignements constituent notre première et principale arme dans la lutte contre le crime organisé. Le partage des renseignements mène à une planification, à une coordination et à une surveillance efficaces.

Le présent rapport national, qui a été rédigé à partir de renseignements fournis par les organismes d'application de la loi de partout au pays, est un exemple de partenariats à tous les niveaux. Le Service canadien de renseignements criminels partage des renseignements sur le crime organisé depuis plus de 30 ans. Notre force réside dans notre coordination et notre engagement envers les enquêtes policières conjuguées et l'échange de renseignements.

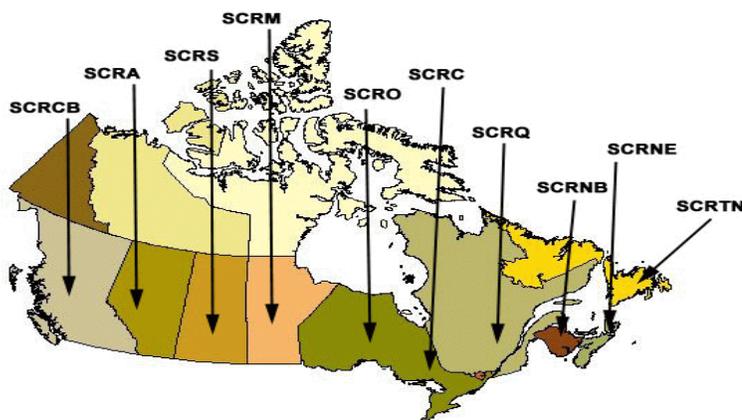
Le crime organisé sévit dans toutes les collectivités, grandes et petites, du Canada. Le rapport a pour but de présenter des faits sur le crime organisé dans le souci d'informer le public et de consolider les partenariats entre le public et les organismes d'application de la loi. Il existe déjà des partenariats de travail entre les services de police et diverses collectivités dans l'ensemble du pays. Le SCRC cherche à élargir et à renforcer ces partenariats afin de lutter contre le crime organisé à l'échelle des collectivités.

Au nom du SCRC, je tiens à remercier les bureaux provinciaux et tous nos partenaires du milieu policier et d'application de la loi de leur précieuse collaboration à ce rapport.



LE SERVICE CANADIEN DE RENSEIGNEMENTS CRIMINELS

Le Service canadien de renseignements criminels (SCRC) est un organisme qui facilite l'échange de renseignements entre les corps policiers et autre organismes canadiens d'application de la loi en vue d'enrayer la progression du crime organisé au Canada. Il se compose d'un bureau central, situé à Ottawa, et de neuf bureaux provinciaux installés dans chacune des provinces, sauf à l'Île-du-Prince-Édouard, que sert le Bureau de Nouvelle-Écosse. Par ailleurs, le SRCCB, le SRCA et le SRCTN desservent également le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut, respectivement. Le bureau central fonctionne à l'échelle nationale et les bureaux provinciaux, à l'intérieur des limites provinciales.



Emplacement du bureau central et des bureaux provinciaux

Les membres réguliers du SCRC sont des services de police fédéraux, provinciaux et municipaux canadiens qui disposent de services de renseignements permanents. Ils comprennent actuellement la Gendarmerie royale du Canada, la Sûreté du Québec, la Police provinciale de l'Ontario, la Royal Newfoundland Constabulary et plus de 120 corps de police municipaux et régionaux. L'Agence des douanes et du revenu du Canada, le ministère de la Défense nationale et le Service national des enquêtes des Forces canadiennes sont également des membres réguliers du SCRC. Les services de renseignements fournissent au bureau provincial compétent, aux fins d'analyse et de diffusion, des renseignements et des données brutes sur le crime organisé et tout autre phénomène criminel d'importance au Canada.

Outre ses membres réguliers, le SCRC compte des membres associés, qui proviennent des services de police dotés de groupes de renseignements à temps partiel, de même que des membres affiliés, qui sont ou enquêteurs ou des agents de la paix du secteur privé ou public. Les membres associés et les membres affiliés représentent en tout plus de 270 organismes.



Le Bureau central du SCRC reçoit ses directives opérationnelles d'un comité exécutif formé de plus de 20 cadres de direction provenant de divers organismes membres réguliers et est présidé par le Commissaire de la GRC. Le comité se réunit une fois par an pour examiner les opérations du SCRC, décider de ses priorités et établir ses objectifs. Le Bureau central fait un suivi des progrès par l'entremise des neuf bureaux provinciaux. Les gestionnaires de ces bureaux rencontrent annuellement le directeur général du SCRC pour discuter de questions liées au crime organisé et transmettre leurs recommandations au Comité exécutif.

Le personnel du Bureau central se compose de membres et d'employés de la GRC et d'agents en détachement provenant d'autres services de police et d'organismes gouvernementaux. Le Bureau central du SCRC reçoit un soutien administratif et financier de la part de la GRC et de ses Services nationaux de police.

PRIORITÉS DU SCRC

Le SCRC axe ses activités de surveillance sur les priorités nationales en matière de crime organisé, notamment les organisations de souches asiatique et est-européenne, de même que les groupes traditionnels (de souche italienne) et les bandes de motards criminalisés, et fait rapport de ce qu'il constate. Il se penche aussi sur l'exploitation sexuelle des enfants dans le cadre de projets de renseignements et a mis en place un bureau de la contrebande qui couvre entre autres les diamants, les mouvements illégaux d'armes à feu et la présence du crime organisé dans les ports maritimes. Ce rapport traite aussi de nouveaux enjeux et de questions qui touchent nos partenaires, notamment la criminalité technologique.

Le SCRC reconnaît que d'autres organisations criminelles, actives à l'échelon national ou régional du pays, préoccupent les services de police et les citoyens. Cependant, son mandat est de surveiller et de partager des renseignements uniquement sur ses priorités nationales.

LE SARC

Le Bureau central exploite une banque de données informatique en direct connue sous le nom de Système automatisé de renseignements sur la criminalité (SARC), qui sert de dépôt d'information à tous les services de renseignements criminels au pays. L'accès au sein des provinces est coordonné par les bureaux provinciaux. Tous les services membres contribuent à la collecte, à l'analyse et à la diffusion de renseignements criminels en alimentant le SARC.

À PROPOS DU PRÉSENT RAPPORT

Le *Rapport annuel du SCRC sur le crime organisé au Canada* vise à informer et à attirer l'attention du public sur le fonctionnement et les activités des organisations criminelles qui sont souvent complexes et invisibles au commun des mortels. Par son truchement, le SCRC entend révéler au grand jour les effets pernicieux du crime organisé afin de sensibiliser toutes les communautés et les régions du pays à la menace qu'il représente pour la sécurité publique et l'ensemble des Canadiens. Le SCRC a besoin de l'aide du public. C'est pourquoi la collectivité policière doit informer le public des effets du crime organisé sur leurs communautés afin qu'ensemble ils puissent prendre position.



L'information qui s'y trouve a été vérifiée à la lumière de rapports d'enquête et de rapports de renseignement que des corps policiers et autre organismes d'application de la loi nationaux et étrangers transmettent au SCRC tout au long de l'année. Le SCRC se fonde particulièrement sur les précieuses informations que lui fournissent ses membres réguliers sur les tendances et activités du crime organisé au Canada.

Ils portent sur l'année dernière jusqu'à juin de cette année.

Les partenariats que forment les services de police et les corps policiers et autre organismes d'application de la loi sont de la plus haute importance. Ceux-ci doivent non seulement unir leurs efforts, mais aussi s'allier aux décideurs et au public. Ce rapport vise donc à aider nos partenaires à dresser des plans stratégiques, ainsi qu'à favoriser la collaboration entre tous les organismes qui luttent contre le crime organisé.

Le présent rapport est également disponible sur le site Web du SCRC, à l'adresse www.cisc.gc.ca.



TABLE DES MATIÈRES

Sommaire	1
Rapport spécial - Opérations GREENSWEEP I & II	3
Priorités nationales du SCRC	10
Crime organisé de souche asiatique	10
Crime organisé de souche est-européenne	15
Crime organisé traditionnel	17
Bandes de motards criminalisés	19
Exploitation sexuelle d'enfants	28
Autres enjeux et éléments nouveaux	24
Contrebande (incluant de l'information provenant des projets sur le transport illégal d'armes à feu, les diamants, le tabac et l'alcool et le crime organisé dans les ports maritimes)	34
Technologie et criminalité	44



SOMMAIRE

Le présent rapport est conçu afin de présenter un examen complet des organisations criminelles ciblées et de leurs activités, fondé sur des rapports de renseignements et d'enquêtes provenant des corps policiers et autres organismes d'application de la loi canadiens et internationaux. Le SCRC s'appuie notamment sur des renseignements provenant des organismes membres du SCRC de tout le Canada.

Les groupes du crime organisé de souche asiatique (COSA) sont toujours extrêmement actifs dans la fabrication et la distribution à grande échelle de cartes de crédit contrefaites, de logiciels et de support de divertissement électroniques, comme les disques compacts (CD) et les vidéodisques numériques (DVD). À l'échelle du pays, les groupes du COSA importent et distribuent en quantité de plusieurs kilogrammes de la cocaïne et de l'héroïne en provenance de l'Asie du Sud-Est et, de plus en plus, des drogues de synthèse, dont l'ecstasy.

Partout au pays, les HELLS ANGELS et les groupes du crime organisé de souche asiatique, en particulier les groupes de souche vietnamienne, continuent à être très impliqués dans la culture et l'exportation à grande échelle de la marijuana. En janvier et en avril 2002, les services de police dans l'ensemble du Canada ont lancé les Opérations GREENSWEEP I et II afin de contrer le phénomène d'envergure nationale des installations de culture de la marijuana. Ces opérations continueront probablement à être fortement concentrées dans les régions où on en trouve déjà, comme le Lower Mainland de la Colombie-Britannique, l'Ontario et le Québec.

Sur le plan criminel, les HELLS ANGELS restent la plus importante et la plus active des BMC du pays, avec 35 chapitres à part entière, un chapitre apprenti et un chapitre « hangaround ». Partout au Canada, les BMC, tout particulièrement les HELLS ANGELS, sont impliquées dans le recyclage d'argent, l'intimidation, les voies de fait, les tentatives de meurtre et les meurtres, la fraude, le vol, la contrefaçon, l'extorsion et la prostitution, les agences d'escorte, les bars de danseuses nues, les débits de boisson illégaux, le télémarketing, ainsi que la possession et le trafic d'armes illégales, de marchandises volées et de marchandises de contrebande.

La violence continue au Québec entre les HELLS ANGELS et les BANDIDOS, qui se disputent les droits de protection et d'expansion des réseaux de trafic de stupéfiants. Il y a aussi eu plusieurs incidents violents entre les OUTLAWS et les HELLS ANGELS en Ontario. La violence liée aux BMC au Manitoba a affiché une forte hausse, laquelle a coïncidé avec la formation du chapitre des HELLS ANGELS de Winnipeg. On a fait état d'incidents d'intimidation de victimes, de témoins et d'agents d'application de la loi par des BMC et leurs associés. Les BMC, et particulièrement les HELLS ANGELS, continuent de former et d'entretenir des associations avec les bandes de rue.

Les groupes du crime organisé traditionnel (COT) continuent de se livrer à une multitude d'activités criminelles, dont la coordination d'opérations d'envergure liées à l'importation de drogues illicites. Contrairement aux bandes de motards criminalisés, les groupes du COT ne cherchent pas la notoriété publique. Présents depuis longtemps au Canada, ils ont transformé au fil du temps les profits tirés de leurs activités criminelles en actifs commerciaux de façon à asseoir leur crédibilité et leur légitimité dans leur communauté. Ces groupes sont surtout présents en Ontario et au Québec, mais exercent également des activités à divers degrés dans les autres provinces. Une famille du COT d'origine sicilienne basée à Montréal continue d'étendre son influence sur l'ensemble des milieux criminels de souche italienne au Canada et entretient des liens avec d'autres groupes du crime organisé dans le but de mener des activités conjointes.





Les groupes du COSEE demeurent impliqués dans un large éventail d'activités criminelles, allant du crime de rue comme le vol et la prostitution, au crime économique comme le blanchiment d'argent et la fraude à grande échelle. Au Canada, ils opèrent principalement de concert avec leurs homologues internationaux, mais ils établissent également des liens mutuellement avantageux avec des groupes du crime organisé traditionnel et de souche asiatique ainsi qu'avec des bandes de motards criminalisés pour des opérations particulières.

Les organisations criminelles sont impliquées dans la circulation illégale de marchandises de contrebande et leur distribution au Canada. Les drogues demeurent toutefois la principale source de revenus pour les organisations criminelles qui s'en servent pour financer une grande partie de leurs autres activités. Les armes à feu illicites proviennent de diverses sources au pays et à l'étranger. Les États-Unis sont la principale source d'armes à feu illicites, particulièrement les armes de poing. Au Canada, les tendances du marché illicite du tabac sont relativement constantes, ayant très peu varié au cours des dernières années. Le marché illicite de l'alcool au Canada est alimenté par diverses sources. Actuellement, les deux principales préoccupations sont la contrebande et la fabrication illicite.

En 1998, le SCRC affirmait clairement que le crime organisé avait établi une présence dans de nombreux ports maritimes, notamment aux trois principaux ports à conteneurs de Vancouver, Montréal et Halifax. La présence du crime organisé dans les ports facilite la contrebande de tous les types de marchandises à l'intérieur et à l'extérieur du Canada. De nombreux ports maritimes du Canada, ayant une capacité variée, sont des cibles potentielles et deviennent ainsi vulnérables à l'infiltration par le crime organisé ou à la corruption des employés qui y travaillent.

L'industrie du diamant s'est développée au point de faire du Canada l'un des cinq principaux pays producteurs de diamants bruts au monde. Comme dans les autres pays producteurs, on craint que le crime organisé essaie d'infiltrer ou de pénétrer l'industrie du diamant canadienne, afin de détourner illégalement des diamants de la filière commerciale légitime pour son propre profit.

L'Internet facilite la distribution de pornographie juvénile à un rythme inquiétant. Le genre le plus courant de plaintes et d'enquêtes traitées par les enquêteurs sur l'exploitation sexuelle d'enfants (ESE) a trait à la pornographie juvénile dans Internet. La police signale une forte augmentation du nombre d'images saisies dans les disques durs d'ordinateurs au terme de perquisitions autorisées. Il n'est pas rare de trouver des mémoires caches contenant des milliers d'images.

La technologie joue un rôle prépondérant dans le monde « branché » d'aujourd'hui. Les groupes du crime organisé sont connus pour recourir à la technologie d'avant-garde afin de commettre des crimes tels que la contrefaçon et la fraude par cartes de crédit, le faux-monnayage, ainsi que divers stratagèmes d'investissements et de télémarketing frauduleux. Ces groupes emploient des individus possédant des connaissances en informatique afin de soutenir leurs entreprises criminelles. En plus de se servir de la technologie pour commettre des crimes, les groupes du crime organisé utilisent Internet et un logiciel cryptographique pour communiquer. En raison des ressources apparemment illimitées des groupes les plus sophistiqués, l'argent semble ne pas poser problème lorsqu'il s'agit d'élaborer une technologie de pointe afin de faciliter les activités criminelles ou d'effectuer de la contre-surveillance contre des groupes rivaux ou la police.





RAPPORT SPÉCIAL

Opérations GREENSWEEP I & II

Vue d'ensemble des Opérations GREENSWEEP I et II

En janvier et en avril 2002, les services de police dans l'ensemble du Canada ont lancé les Opérations GREENSWEEP I et II afin de contrer le phénomène d'envergure nationale des installations de culture de la marijuana. On a observé une augmentation du nombre d'installations organisées et perfectionnées servant à la culture d'un grand nombre de plants pour le profit. Les profits illicites ainsi générés sont énormes, et le crime organisé fait partie intégrante de ces installations. Les services de police désiraient également informer le public des divers dangers que courent les résidents et les voisins de ces installations.

Le 30 janvier, dans le cadre de l'Opération GREENSWEEP I, la police a exécuté 189 mandats de perquisition et a procédé à l'arrestation de 162 personnes sur 367 chefs d'accusation. Elle a également saisi 56 201 plants de cannabis, dont la valeur atteint environ 56,2 millions de dollars, et du matériel horticole valant environ 3,8 millions de dollars provenant d'installations partout au pays. Plus de 500 agents de police ont participé à ces opérations policières conjuguées dont la coordination a été assurée par le service de police régional de York et le Service canadien de renseignements criminels. La majorité de ces installations mettent en jeu des résidences louées qui possèdent le potentiel de produire environ 1 600 plants, ce qui produirait des recettes de 1,6 million de dollars par année. La plupart des installations, dont les 99 dotées de moyens artisanaux pour dévier l'électricité, présentaient d'importants dangers d'incendie et risques d'accidents pour la collectivité. Des résidences où la police a effectué une descente, on a retiré 37 enfants et on les a confiés aux soins de parents ou de services sociaux.¹ Le nombre croissant d'enfants trouvés sur les lieux d'installations de culture de la marijuana est très inquiétant.

Dans le cadre de l'Opération GREENSWEEP II, les organismes d'application de la loi d'un bout à l'autre du pays se sont entendus à cibler les installations de culture de la marijuana du 15 au 30 avril 2002. Les services de police ont exécuté 208 mandats de perquisition et ont procédé à l'arrestation de 255 personnes sur 510 chefs d'accusation. Ils ont également saisi 60 128 plants de cannabis dont la valeur atteint environ 60 millions de dollars et du matériel horticole valant environ 4,8 millions de dollars provenant d'installations partout au pays. Plus de 700 agents de police ont pris part à ces opérations policières conjuguées dont la coordination a été assurée par la Section Lutte Antidrogue de la Police provinciale de l'Ontario et le Service canadien de renseignements criminels. Comme cela avait été le cas dans le cadre de l'Opération GREENSWEEP I, la plupart des installations, dont les 103 dotées de moyens artisanaux pour dévier l'électricité, présentaient d'importants dangers d'incendie et risques d'accidents. On a retiré 29 enfants de 51 résidences où la police a effectué une descente. On a également saisi un bon

¹

Communiqué de presse, Opération GREENSWEEP I, 30 janvier 2002, coordination assurée par le groupe de la lutte antidrogue et la moralité publique du service de police régional de York.





nombre d'armes dans les résidences, dont six carabines, deux fusils, une épée, une baïonnette et différents types de couteaux.²

Implication du crime organisé

Les installations de culture résidentielle de marihuana ciblées par les Opérations GREENSWEEP étaient des installations sophistiquées impliquant le crime organisé. Partout au pays, les HELLS ANGELS et les groupes de crime organisé de souche asiatique, en particulier les groupes de souche vietnamienne, continuent à être très impliqués dans la culture et l'exportation à grande échelle de la marihuana.

On sait que les HELLS ANGELS contrôlent des sites où l'on compte un plus grand nombre de plants. Quand aux horticulteurs de souche vietnamienne, ils cultivent souvent un plus petit nombre de plants dans plusieurs endroits. Récemment, les HELLS ANGELS et les groupes de crime organisé de souche vietnamienne se sont livrés concurrence pour le contrôle de l'industrie de la marihuana dans le Lower Mainland, en Colombie-Britannique.³ Néanmoins, les deux organisations criminelles se sont rendues compte que la demande en marihuana, à l'échelle nationale et internationale, dépasse la capacité d'approvisionnement de l'une ou l'autre des organisations. Actuellement, ces groupes tolèrent les installations réciproques de culture de la marihuana.

On a noté que les installations de culture de la marihuana du crime organisé de souche asiatique prennent de l'ampleur vers l'est du pays. En Colombie-Britannique, la culture de la marihuana dans des emplacements centralisés situés dans le Grand Vancouver est délaissée au profit de lieux situés vers le nord de la vallée du Fraser et dans l'intérieur de la province.⁴ Au cours des 18 derniers mois, on a également noté une hausse spectaculaire du nombre d'installations de culture de la marihuana dans le sud de l'Ontario. Par exemple, en 2001, les services de police dans la région de Peel ont saisi et détruit six tonnes de marihuana.⁵

Dans le cadre des Opérations GREENSWEEP I et II, la majorité des personnes arrêtées étaient des personnes d'origine vietnamienne qui assuraient la production ou la garde des maisons. Les membres des organisations criminelles ou leurs sympathisants exploitent plusieurs installations à la fois, réduisant ainsi au minimum les pertes de revenus si des installations font l'objet d'une descente. Des personnes sont embauchées pour s'occuper des plants, notamment des systèmes d'éclairage et d'arrosage, et pour assurer la sécurité des lieux. Bon nombre des producteurs sont associés de façon indirecte au crime organisé. Ce sont des personnes contraintes à rembourser leurs emprunts, leurs dettes de jeu ou de drogues ou ce sont de nouveaux immigrants engagés à

² Communiqué de presse, Opération GREENSWEEP II, 2 mai 2002, coordination assurée par la Section Lutte Antidrogue, Police provinciale de l'Ontario.

³ « Situation au Canada, drogues illicites - 2000 », Section de l'analyse antidrogue, Sous-direction des analyses criminelles, Direction des renseignements criminels, Gendarmerie royale du Canada, Ottawa, juin 2001, <www.rcmp-grc.gc.ca/crim_int-f/drugs_2000_f.htm#Marihuana>.

⁴ *Organized Crime Agency of British Columbia Annual Report 2001*, p. 24, <www.ocabc.org>.

⁵ Brett Clarkson, « People who Live in Grass Houses; Big League Crime Moves in Right Next Door », *Toronto Sun*, 24 mars 2002.





long terme par des criminels ou des groupes criminels.⁶ Des « entrepreneurs » aménagent des installations dans un sous-sol contre rétribution et les « courtiers » assurent les négociations entre les producteurs et les acheteurs.⁷ Il est possible que l'on fasse appel à des travailleurs, normalement payés de 40 à 50 dollars l'heure, afin de sécher les bourgeons et de les séparer.⁸

Les produits des installations de culture de la marijuana sont fréquemment acheminés vers d'autres activités criminelles comme l'importation et le trafic de cocaïne, d'ecstasy (méthylènedioxyamphétamine) et d'héroïne, ou sont recyclés afin d'être réinvestis dans des activités commerciales régulières.⁹ On distribue la marijuana cultivée au Canada d'un bout à l'autre du pays afin de répondre à la demande nationale. Par ailleurs, en raison de son aspect lucratif, une partie considérable est aussi passée en contrebande aux États-Unis. Des représentants de la Drug Enforcement Administration à Portland, au Maine, signalent que la marijuana cultivée au Canada se vend dans la région à un prix jusqu'à cinq fois celui de la marijuana du pays et du Mexique. Une livre (454 grammes) de marijuana canadienne se vend à un prix variant de 1 500 \$ US à 2 000 \$ US à Vancouver et de 5 000 \$ US à 8 000 \$ US dans les grands centres urbains américains.¹⁰

Questions de santé et de sécurité publiques

La marijuana cultivée à l'intérieur est produite selon une technique organique (dans la terre) ou hydroponique (dans l'eau). Normalement, les systèmes hydroponiques produisent des plants à plus forte teneur en THC, mais les groupes de souche vietnamienne semblent avoir maîtrisé des méthodes organiques qui rivalisent avec les systèmes plus perfectionnés.¹¹ Ces installations intérieures permettent aux horticulteurs de cultiver leurs plants à longueur d'année et leur procurent une meilleure protection contre les organismes d'application de la loi et les éléments criminels que les sites de culture à l'extérieur. Cela étant dit, on doit procéder à d'importantes altérations électriques et structurelles afin de transformer une résidence urbaine typique en une installation

⁶ Inspecteur Mike Ryan, « Organized Crime and Money Laundering in British Columbia », Organized Crime Agency of British Columbia, www.ocabc.org. « Situation au Canada, drogues illicites - 2001 », Section de l'analyse antidrogue, Sous-direction des analyses criminelles, Direction des renseignements criminels, GRC, Ottawa, avril 2002, <www.rcmp-grc.gc.ca/crim_int-f/drugs_2001_f.htm>.

⁷ « Situation au Canada, drogues illicites - 2000 », Section de l'analyse antidrogue, Sous-direction des analyses criminelles, Direction des renseignements criminels, Gendarmerie royale du Canada, Ottawa, juin 2001, <www.rcmp-grc.gc.ca/crim_int-f/drugs_2000_f.htm#Marihuana>.

⁸ « Asian Crime Gangs Running Pot Plantations », *Edmonton Journal*, 1^{er} avril 2002.

⁹ Inspecteur Mike Ryan, « Organized Crime and Money Laundering in British Columbia », *Organized Crime Agency of British Columbia*, <www.ocabc.org>.

¹⁰ « B.C. Bud: Growth of the Canadian Marijuana Trade », *Drug Intelligence Brief. Drug Enforcement Administration: Intelligence Division*, décembre 2000, <www.usdoj.gov/dea/pubs/intel/01001-intelbrief.pdf>.

¹¹ « Situation au Canada, drogues illicites - 2001 », Section de l'analyse antidrogue, Sous-direction des analyses criminelles, Direction des renseignements criminels, GRC, Ottawa, avril 2002, <www.rcmp-grc.gc.ca/crim_int-f/drugs_2001_f.htm>.





de culture très productive et axée sur le profit. Les installations de culture de la marijuana posent des risques graves pour la santé et la sécurité des occupants des résidences visées, de même que pour l'ensemble de la communauté.

La culture intérieure de la marijuana nécessite un degré de chaleur et une quantité d'électricité dépassant largement la capacité de câblage et d'alimentation en électricité qu'une résidence ordinaire peut soutenir en toute sécurité. Dans plusieurs opérations résidentielles, on vole de l'électricité en déjouant les compteurs de service public par la déviation de l'électricité. On procède de la sorte afin d'éviter les soupçons des entreprises de service public et de dissimuler la consommation d'une grande quantité d'électricité. On met souvent une telle méthode de déviation en pratique en perçant des trous dans les fondations de béton ou les murs afin d'accéder aux lignes de transport d'électricité. En général, l'énergie électrique ainsi obtenue ne passe pas par un système de fusibles ou de disjoncteurs. Par conséquent, aucun appareil de sécurité n'agit sur la consommation d'énergie non sécuritaire ou excessive. Une maison dans laquelle on exploite un laboratoire hydroponique nécessite de trois à dix fois plus d'énergie électrique qu'une maison moyenne.¹²

Ce sont souvent des personnes possédant très peu de connaissances en matière de câblage électrique ou de niveaux sécuritaires d'utilisation qui mettront au point les moyens artisanaux pour dévier l'électricité. En Colombie-Britannique, on a dénombré environ 15 électrocutions de producteurs causées par des installations électriques inadéquates de 1995 à 2000.¹³ En plus d'altérer les câbles électriques et de dévier l'électricité, les installations de culture de la marijuana présentent souvent de nombreux dangers d'incendie, dont des câbles sous tension à découvert et des régulateurs électriques surchauffés. Parmi les installations dont l'alimentation en électricité est déviée, un incendie finit par éclater environ une fois sur dix.¹⁴ Ces incendies posent un danger évident à l'agglomération voisine. La surcharge des réseaux électriques peuvent faire exploser les transformateurs, provoquant des pannes d'électricité dans des quartiers entiers.

Les compagnies d'électricité prennent davantage les devants pour ce qui est de cibler les installations de culture de la marijuana. Un exemple, afin de dénoter l'amplitude du vol d'électricité pour les opérations de culture de la marijuana, le service de police régional de York, en Ontario, évalue à 72 millions de dollars la valeur de l'électricité volée dans la région en 2001.¹⁵ Depuis février 2002, les entreprises de service public régional de York, en Ontario, surveillent les

¹² Judy Trinh, « Hydro Asked to Police Marijuana Operations. » *Ottawa Citizen*, 22 mars 2002.

¹³ Alex Tyakoff, analyste tactique, Équipe d'intervention rapide, « A Community Impact Assessment of the Marijuana Grow Operation at 5570 Argyle Street », Organized Crime Agency of British Columbia, 17 et 18 avril 2000, <www.ocabc.org>.

¹⁴ « Vancouver Raids Part Of National Blitz On Homes Used By Drug Dealers. » *Vancouver Sun*, 31 janvier 2002; Ian Austin, « Country-wide Raids Net 40 B.C. Grow-ops: But It's Feared Growers Merely Moving East », *Vancouver Province*, 31 janvier 2002.

¹⁵ Judy Trinh, « Hydro Asked to Police Marijuana Operations. » *Ottawa Citizen*, 22 mars 2002. Le service de police régional de York évalue à 24 millions de dollars la valeur de l'électricité volée pour 1 000 installations de culture de la marijuana et estime que la région en compte 3 000.





transformateurs en vue de détecter des surtensions. Grâce à cette méthode, le service de police a repéré et fermé 150 laboratoires de culture de la marijuana dans la région de York.

En plus de quantités énormes d'électricité, les installations de culture de la marijuana nécessitent également des quantités importantes d'eau, ce qui occasionne des degrés d'humidité élevés dans la résidence. L'accumulation de moisissures dans la résidence, en particulier dans les murs et le revêtement isolant, peut découler de niveaux constants d'humidité excessive en l'absence d'un système d'aération approprié. D'importantes cultures intérieures peuvent également produire des niveaux élevés de pollen à l'intérieur de la résidence. L'asthme, des maladies respiratoires et des allergies peuvent survenir chez les personnes qui vivent ou travaillent dans ces résidences en raison des niveaux excessifs continus de moisissure et de pollen. Des vapeurs de différents produits chimiques utilisés pour faire pousser la marijuana plus rapidement peuvent être à l'origine de problèmes de santé respiratoire, surtout chez les enfants. Le fait de mal dévier le système d'aération de la résidence ainsi que la culture intensive de plants à l'intérieur peuvent également causer une accumulation de niveaux mortels de monoxyde de carbone.¹⁶

Les enquêtes sur les installations de culture et leur démantèlement posent de graves risques chimiques et électriques aux agents d'application de la loi, aux secouristes, comprenant les ambulanciers paramédicaux et les sapeurs-pompiers, ainsi que des fonctionnaires municipaux comme des inspecteurs du logement ou des inspecteurs de services publics. Les agents de police des groupes antidrogues qui participent à des rafles dans des installations de culture de la marijuana portent souvent des combinaisons jetables complètes et des lunettes de protection contre les émanations. Les sapeurs-pompiers font face à des dangers comme des murs rendus instables par des altérations structurelles, des températures dangereusement élevées, des électrocutions ou des pièges chimiques. Les installations de culture de la marijuana posent également des dangers importants pour l'équipe du service hydroélectrique qui doivent restaurer des systèmes électriques altérés par des déviations électriques illégales. L'équipe doit creuser profondément et débrancher le câble de déviation électrique, une tâche qui peut causer des électrocutions si des fils sous tension sont touchés. D'autres dangers sur le plan de la sécurité peuvent survenir si les locataires déménagent de la résidence abritant les installations et que les moyens mis en oeuvre pour dévier l'électricité restent en place sans être remarqués par les prochains locataires légitimes, les entrepreneurs ou autres.

En plus des dangers potentiels connus, les enquêteurs ont fait savoir que dans certaines résidences, on a placé des pièges en vue de protéger les installations des autres criminels ou des agents d'application de la loi. On a déjà observé des structures comportant des pièges à clous ou des fils-pièges qui déclenchent la diffusion de substances dangereuses ou de courants électriques.

On trouve de plus en plus de ces installations dans de plus grandes maisons de banlieue situées dans des quartiers chics. La grande majorité des résidences abritant des installations de culture de la marijuana sont exploitées par des locataires. D'un bout à l'autre du pays, on tient de plus en plus les propriétaires responsables des vols d'électricité et des dommages causés par les locataires qui produisent de la marijuana. Certaines compagnies d'électricité de l'Ontario refusent

¹⁶ Pam Douglas. « Five Drug Labs Busted in Raids: Operation Green Sweep Hits 160 Labs in Canada. » *Brampton Guardian*, 1^{er} février 2002.





de rétablir le service d'électricité jusqu'à ce que qu'elles soient dédommagées pour l'énergie électrique volée. Ce n'est qu'une question de temps avant que les compagnies d'assurances ne deviennent plus strictes en fait de réclamations liées à des installations de culture de la marijuana.

La violence fait partie intégrante des installations de culture de la marijuana axées sur le profit et exploitées par le crime organisé. On commet des homicides et des voies de fait pour obtenir ou conserver le contrôle de la production et de la distribution. Dans tout le pays, mais surtout en Colombie-Britannique, des violations de domicile accompagnées de voies de fait graves sont perpétrées dans le but de voler des récoltes. Dans le Lower Mainland, en C.-B., un nombre important d'homicides est lié à l'industrie de la marijuana. En Ontario, cette industrie a déjà connu l'émergence de cette violence. En 2001, dans la région de York (région du Grand Toronto), un homme a été trouvé lié et exécuté d'une balle dans une installation de culture de la marijuana.¹⁷ La violence constitue potentiellement un risque évident pour la sécurité des personnes innocentes vivant dans des quartiers où se trouvent des installations de culture de la marijuana.

Perspectives

Les organisations criminelles, en particulier les HELLS ANGELS et les groupes de souche vietnamienne, continueront à participer activement à la culture et à la distribution à grande échelle de la marijuana au Canada. La contrebande de la marijuana du Canada vers les États-Unis sera probablement en hausse si la demande en marijuana se maintient aux États-Unis. Les installations résidentielles de culture de la marijuana continueront probablement à être fortement concentrées dans les régions où on en trouve déjà, comme le Lower Mainland de la Colombie-Britannique, l'Ontario et le Québec, et les groupes de crime organisé continueront également à étendre leurs activités vers l'Est du pays, en particulier dans les petits centres. Les installations de culture de la marijuana dans des résidences continueront à représenter une manière rentable et très lucrative de cultiver de grandes quantités de marijuana.

Des préoccupations graves en matière de santé et de sécurité suivront parallèlement le maintien des installations de culture de la marijuana dans les résidences. Le nombre d'enfants trouvés dans des résidences abritant des installations de culture de la marijuana représente une tendance grave

¹⁷ Brett Clarkson, « People who Live in Grass Houses; Big League Crime Moves in Right Next Door », *Toronto Sun*, 24 mars 2002.





et préoccupante. De même, le nombre d'incendies et d'actes violents liés aux installations de culture de la marijuana constitue une question de sécurité publique qui touche les collectivités dans leur ensemble.

On croit que les compagnies d'électricité suivront la tendance observée en Colombie-Britannique et dans le Sud de l'Ontario et collaboreront de plus en plus avec les organismes d'application de la loi en traçant un profil de consommation d'électricité suspecte ou dont le caractère excessif est inexplicable. On s'attend également à ce que les compagnies d'assurances, afin de contrer des pertes croissantes, mettent en place des règlements plus stricts relativement aux résidences endommagées par des installations de culture de la marijuana. En raison des modifications apportées aux politiques des compagnies d'électricité et d'assurances, les propriétaires devront rendre davantage de comptes par rapport aux activités criminelles de leurs locataires, surtout lorsque ces activités mettent la collectivité toute entière en danger.

Signes de la présence éventuelle d'une installation de culture de la marijuana dans votre voisinage :

- ★ Les occupants de la maison y vont rarement.
 - ★ Les occupants de la maison ne s'y rendent que quelques heures, puis repartent.
 - ★ Les fenêtres sont bouchées ou murées.
 - ★ Une étrange odeur émane de la résidence.
 - ★ Entretien extérieur minimal : neige non pelletée, gazon non coupé.
 - ★ Bourdonnement d'appareils électriques, de ventilateurs.
 - ★ Comportement inhabituel de visiteurs.
 - ★ Signes de la présence d'un chien ou de chiens de garde.
 - ★ Beaucoup d'éclairage.
 - ★ Surtensions/baisses de tension localisées.
 - ★ Dépliants laissés dans la boîte aux lettres.
 - ★ La télévision ou la radio fonctionne toute la nuit.
 - ★ Signes de creusage ou d'anomalies près du compteur d'électricité extérieur.
 - ★ Condensation dans les fenêtres.
 - ★ Le climatiseur ne fonctionne jamais; les fenêtres sont toujours fermées.
-





PRIORITÉS NATIONALES DU SCRC

CRIME ORGANISÉ DE SOUCHE ASIATIQUE (COSA)

Faits saillants

- ★ Les groupes du crime organisé de souche asiatique (COSA) sont toujours extrêmement actifs dans la fabrication et la distribution à grande échelle de cartes de crédit contrefaites, de logiciels et de support de divertissement électroniques, comme les disques compacts (CD) et les vidéodisques numériques (DVD).
- ★ À l'échelle du pays, les groupes du COSA importent et distribuent en quantité de plusieurs kilogrammes de la cocaïne et de l'héroïne en provenance de l'Asie du Sud-Est et, de plus en plus, des drogues de synthèse, dont l'ecstasy et le GHB.¹⁸
- ★ Des groupes de souche vietnamienne continuent de produire une part importante de la marijuana de la Colombie-Britannique dans de vastes installations de culture intérieure et ont élargi ces opérations partout au pays, en particulier dans le sud et l'est de l'Ontario.

Des membres et associés du COSA sont souvent impliqués dans plusieurs activités criminelles avec divers groupes du COSA simultanément. Cette fluidité et flexibilité structurelles, par laquelle les individus peuvent être des hauts dirigeants dans une entreprise criminelle et des exécutants dans une autre, est caractéristique du COSA. Il peut y avoir des liens définis ou aucun lien entre les activités criminelles. Les membres et associés des groupes du COSA voyagent beaucoup au pays et à l'étranger. Ces voyages témoignent de la vaste portée de leurs activités criminelles, mais il s'agit aussi d'un moyen d'échapper à l'attention des autorités d'application de la loi.

Les groupes du COSA continuent de s'associer avec d'autres groupes du crime organisé au pays et à l'étranger et d'élargir leurs liens avec les bandes de jeunes et les bandes de rue. Ces bandes servent habituellement de réservoir de main-d'oeuvre pour les activités criminelles et la sécurité des groupes du COSA, de même que pour le recrutement.

Il y a plusieurs bandes de rue de souche asiatique actives en Colombie-Britannique, en Ontario et au Québec. Certains de leurs membres exécutent graduellement des activités criminelles pour des groupes du crime organisé, habituellement des crimes dans la rue, des actes de violence et du

¹⁸

Le GHB ou acide gamma-hydroxybutyrique est une substance intoxicante qui provoque une sensation d'euphorie. Il est utilisé pour commettre des agressions sexuelles parce qu'il rend la victime incapable de résister et peut donner des troubles de mémoire, ce qui vient compliquer les procédures judiciaires. À faible dose, le GHB provoque de la somnolence, des étourdissements, la nausée et des troubles visuels. À dose élevée, il peut déclencher l'inconscience, des crises d'épilepsie, une dépression respiratoire grave et le coma.





trafic de drogue. À l'instar des autres groupes du crime organisé, une seconde génération de membres des bandes de rue commence à voir le jour.¹⁹

Les groupes du COSA sur la côte ouest de la Colombie-Britannique, la passerelle canadienne vers la côte du Pacifique, sont installés géographiquement de manière à pouvoir exploiter le trafic international de produits comme la drogue et les armes à feu, de même que le passage de migrants illégaux. Le COSA demeure actif aux ports de la Colombie-Britannique, en particulier dans le Lower Mainland, où son influence permet aux groupes, souvent avec l'aide d'autres organisations criminelles, de faire de la contrebande au Canada et hors du pays.²⁰

Au pays, les groupes du COSA demeurent très actifs dans l'importation et le trafic de drogue à grande échelle, en particulier de l'héroïne et de la cocaïne, et de drogues de synthèse comme l'ecstasy. Comme environ 95 % de l'héroïne introduite au Canada vient de l'Asie du Sud-Est, les trafiquants du COSA et, de plus en plus, des groupes criminels du Fou-kien²¹ dominent le marché de l'héroïne au Canada. En 2001, toutes les saisies importantes d'héroïne au Canada impliquaient des réseaux de souche asiatique. L'héroïne d'Asie du Sud-Est entre habituellement au Canada par les aéroports internationaux de Vancouver, de Toronto et de Montréal, ainsi que par les ports maritimes de la Colombie-Britannique. Une partie de cette héroïne est ensuite passée en contrebande à des groupes criminels aux États-Unis formés d'individus de descendance chinoise chargés du contrôle de la distribution de part et d'autre de la frontière. La contrebande d'héroïne aux États-Unis devrait se poursuivre, en particulier si la demande pour cette drogue demeure à la hausse.²²

En 2001, 222 décès relatifs aux drogues illicites sont survenus en Colombie-Britannique (dont 90 à Vancouver) – il s'agit du nombre absolu et par habitant le plus élevé au Canada. L'héroïne et la cocaïne (souvent prises en combinaison) demeurent les principales drogues injectées.²³

¹⁹ Susan Clairmont, « Gang Link in Slaying; Named in Teen's Beating Death ». *The Hamilton Spectator*, 12 octobre 2001; *Situation au Canada - Drogues illicites* – 2001. Section de l'analyse antidrogue, Sous-direction des analyses criminelles, Direction des renseignements criminels, GRC, Ottawa, avril 2002, <www.rcmp-grc.gc.ca/crim_int-f/drugs_2001-f.htm>.

²⁰ Comité permanent de la sécurité nationale et de la défense, Sénat du Canada, février 2002. <www.parl.gc.ca/37/1/parlbus/commbus/senate/com-e/defe-e/rep-e/rep05feb02-e.htm>.

²¹ La province de Fou-kien, située sur la côte du Sud-Est de la Chine, entre Hong Kong et Shanghai, est aussi appelée Fukien et Fujian.

²² *Évaluation de la menace liée à la drogue à la frontière canado-américaine*. National Drug Intelligence Center, Pennsylvanie, décembre 2001, pp. vii, 8-9, <www.rcmp-grc.gc.ca/pdfs/cid/EvaluationDrogueCanadaEU.pdf>; *Situation au Canada - Drogues illicites* - 2001. Section de l'analyse antidrogue, Sous-direction des analyses criminelles, Direction des renseignements criminels, GRC, Ottawa, avril 2002, <www.rcmp-grc.gc.ca/crim_int-f/drugs_2001-f.htm>. Près de 75 % de l'héroïne aux États-Unis provient du Mexique et de la Colombie, alors que 25 % provient de l'Asie du Sud-Est et de l'Asie du Sud-Ouest, dont une partie est passée en contrebande par le Canada.

²³ *Preliminary data – Office of the Chief Coroner of B.C.*, janvier 2002. Mark McLean, MD MSc FRCPCC CCENDU - représentant du site de Vancouver. *Vancouver Drug Use Epidemiology 2001: Vancouver and B.C., Canadian Community Epidemiology Network on Drug Use*. Janvier 2002, p. 8-9, <www.ccsa.ca/ccendu/Reports/2001Vancouver/tp_contents.htm>.





En Saskatchewan, plus particulièrement à Saskatoon, les groupes du COSA et les HELLS ANGELS importent de la cocaïne, de l'ecstasy et de la marijuana de la Colombie-Britannique pour en faire le trafic à l'échelle locale. À Winnipeg, des individus associés à des groupes du COSA exploitent des réseaux de trafic de cocaïne. Les drogues sont vraisemblablement obtenues auprès d'associés d'origine asiatique en Colombie-Britannique et transportées au Manitoba par voie aérienne ou terrestre.

Les groupes du COSA en Ontario sont toujours extrêmement actifs dans l'importation et la distribution à grande échelle d'héroïne. Suivant le dépôt d'accusations en 1999 au terme du Projet OCCLUDE, deux individus ont plaidé coupable : la mère, pour avoir importé de l'héroïne et des amphétamines, et le fils, pour importation de méthamphétamines.²⁴

Les groupes du COSA sont par ailleurs impliqués dans la contrebande de cocaïne vers l'est du Canada, généralement en quantité de plusieurs kilogrammes. Ils sont également prédominants au chapitre de l'importation d'opium au Canada en provenance de l'Asie du Sud-Ouest, dans la région formée par l'Afghanistan et le Pakistan, ou encore de l'Asie du Sud-Est, dans la région formée par le Myanmar, la Thaïlande et le Laos.²⁵

Les groupes de souche vietnamienne sont extrêmement actifs dans la culture et l'exportation à grande échelle de marijuana grâce aux installations de culture résidentielles qu'ils ont établies un peu partout au Canada, en particulier en Colombie-Britannique. Au cours des 18 derniers mois, on a noté une progression rapide vers l'est des installations de culture de la marijuana dirigées par des ressortissants vietnamiens et ce, jusqu'en Ontario. Ces installations représentent un risque important pour la santé et la sécurité des cultivateurs occupants, leur famille et les communautés avoisinantes.

Grâce au recours à des courtiers en marijuana, les HELLS ANGELS et les groupes criminels de souche vietnamienne contrôlent près de 85 % de la production et de la distribution de cette drogue en Colombie-Britannique. On peut prudemment avancer qu'il y aurait entre 15 000 et 20 000 installations de culture en existence dans le Lower Mainland. La valeur de la production de marijuana dans cette région est estimée à 4,2 milliards de dollars; pour la province, la valeur en gros avoisine les 6 milliards de dollars. Les profits générés par l'industrie de la marijuana sont injectés dans d'autres activités criminelles. Selon des renseignements recueillis à la suite d'une opération policière, des hauts dirigeants de bandes d'origine chinoise auraient acheté de la marijuana à des trafiquants d'origine vietnamienne pour la transporter aux États-Unis.²⁶

²⁴ Shannon Kari, « Mother, 50, Sentenced to 17 Years for Smuggling Heroin, Amphetamines ». *Ottawa Citizen*, 1^{er} juin 2002. Les policiers avaient intercepté une livraison de la Chine de plus de 1 000 cartons d'œufs de canard dont environ 1 % en plastique qui étaient remplis de 57 kg d'héroïne et de 17 kg de comprimés illicites.

²⁵ *Situation au Canada - Drogues illicites* – 2001. Section de l'analyse antidrogue, Sous-direction des analyses criminelles, Direction des renseignements criminels, GRC, Ottawa, avril 2002, <www.rcmp-grc.gc.ca/crim_int-f/drugs_2001-f.htm>.

²⁶ *Organized Crime Agency of British Columbia Annual Report 2001*, p. 10 & 23, <www.ocabc.org>. Renseignement découlant du Projet EMERALD, une base de données provinciale conçue pour cibler stratégiquement les installations de culture de la marijuana en Colombie-Britannique et ainsi appuyer les





Les groupes du COSA sont très actifs dans la fabrication de drogues à formule modifiée telles que l'ecstasy. Par suite d'une enquête de huit mois menée à Toronto par la GRC et le service de police de Toronto, six individus ont été arrêtés en rapport avec la fabrication et la distribution d'ecstasy. Il s'agissait de l'une des plus grosses saisies d'ecstasy dans l'histoire du Canada. Les policiers ont mis la main sur des produits chimiques qui auraient pu permettre la fabrication de doses d'ecstasy d'une valeur de plus de 10 millions de dollars.²⁷ Dans l'opération conjuguée Projet DRACULA, les enquêteurs ont ciblé un réseau de trafic de drogue opérant à Toronto, à Ottawa et à Montréal. Les prévenus étaient des dirigeants de trois différents groupes du COSA.

Au Canada, les groupes du COSA se livrent toujours à l'extorsion, à la violation de domicile, à l'enlèvement, au passage de migrants illégaux, au vol, au vol à l'étalage, à la prostitution, aux voies de fait, au jeu illégal, au prêt usuraire et à la production et la distribution de fausse monnaie, de logiciels, de produits manufacturés ainsi que de cartes de crédit. Ils trempent également dans le recyclage des produits de la criminalité et le placement d'argent blanchi dans des entreprises légitimes.

Les groupes du COSA sont encore très actifs dans le passage de migrants illégaux au Canada et, souvent, à la frontière canado-américaine. En mai 2002, deux citoyens canadiens d'origine chinoise ont été arrêtés alors qu'il tentaient de faire passer aux États-Unis quatre ressortissants chinois par la rivière Niagara. Les quatre ressortissants sont arrivés au Canada par l'aéroport de Vancouver. Ils étaient à bord d'un bateau artisanal comprenant des sièges de contreplaqué, mais aucun pare-brise.²⁸ Quelques cas de passage aux États-Unis par le Nouveau-Brunswick de ressortissants coréens et malaisiens à destination de New York ont été mis au jour. Les migrants arrivaient de Toronto.

Depuis l'arrivée hautement médiatisée, en 1999, de quatre navires en décrépitude qui avaient servi à transporter 599 illégaux chinois, aucune tentative d'introduction clandestine par voie maritime de grande envergure n'a été détectée. La majorité des migrants illégaux entrent au Canada à bord de vols internationaux commerciaux.

Les groupes du COSA en Colombie-Britannique sont toujours aussi actifs dans la production et la distribution de produits contrefaits, dont des cartes de crédit, des logiciels, des disques compacts et des DVD. Le COSA dans la province, en particulier dans le Lower Mainland, est au centre de la production et de la distribution de cartes de crédit contrefaites en Amérique du Nord.²⁹

En janvier 2002, le service de police de Vancouver a réalisé la plus grande saisie de DVD contrefaits de l'histoire du Canada. Il a en effet mis la main sur 5 000 DVD contrefaits, dont la

efforts concertés des organismes d'application de la loi.

²⁷ Kim Bradley et Pete Fisher. « \$10M Ecstasy Lab Busted ». *Toronto Sun*, 14 octobre 2001.

²⁸ « Immigrant Smugglers Caught in Broad Daylight ». *Edmonton Journal*, 6 mai 2002; Karena Walter, « Police Watch Human Smuggling Bid ». *National Post* (Toronto), 9 mai 2002.

²⁹ *1.5 Million Dollars in Counterfeit Credit Cards Recovered*. Organized Crime Agency of British Columbia, 25 janvier 2001, <www.ocabc.org>.





valeur est estimée à plus de 150 000 \$, dans un commerce du quartier chinois, et 1 700 DVD dans un autre commerce du même quartier. Les DVD illégaux, qui se vendent habituellement dans des petits magasins vidéos, coûtent moins cher que les DVD légaux, mais sont de moins bonne qualité.³⁰

En avril 2002, huit personnes ont été arrêtées à la suite de la saisie de 500 000 \$ de produits contrefaits dans deux entreprises de Vancouver. La plupart des produits avaient été fabriqués en Chine et dans d'autres régions d'Asie. Les descentes ont coïncidé avec la saisie de produits contrefaits à Toronto. Des spécialistes chiffrent l'industrie canadienne de la contrefaçon à près de 20 milliards de dollars par année, sur un total mondial de plus de 500 milliards de dollars.³¹

Comme en Colombie-Britannique, les groupes du COSA en Alberta, notamment à Calgary, sont très actifs dans la production et la distribution de cartes de crédit contrefaites, ayant établi des réseaux un peu partout en Amérique du Nord. Au début de 2002, une opération conjuguée qui a duré 15 mois a permis de démanteler un important réseau de contrefaçon de cartes de crédit de souche asiatique. Le groupe avait des liens dans 34 pays. Les faussaires auraient fabriqué les cartes en écrémant des cartes de crédit authentiques dans 116 commerces de détail en Amérique du Nord, puis en transmettant les données électroniques à d'autres membres du réseau dans huit fabriques (démantelées depuis) à Toronto, à Calgary, à Edmonton et à Vancouver. Pour illustrer les multiples activités criminelles que les groupes du COSA peuvent entreprendre simultanément, notons qu'environ 2 200 kg de marijuana ont été saisis dans le cadre de cette opération³².

Les groupes du COSA en Saskatchewan sont également réputés pour distribuer de la fausse monnaie. L'un de ces groupes établi à Saskatoon a été impliqué dans le vol de données de cartes de crédit et de débit à l'aide d'une écrémeuse portative. Les données volées ont servi à produire des cartes contrefaites dans la région de Toronto, où on les utilisait pour faire des dépôts factices et des retraits. Le volet torontois de l'opération était associé au DAI HEUN JAI.³³

Les groupes du COSA à Toronto, en particulier le DAI HEUN JAI, sont encore responsables de la fabrication de la majorité des cartes de crédits contrefaites et exercent un contrôle considérable sur ce volet de l'industrie de la contrefaçon au Canada. À l'instar d'autres groupes du COSA, le DAI HEUN JAI a des réseaux criminels à l'échelle nationale et internationale, réseaux dont font

³⁰ « Biggest DVD Seizure in Canada ». *Global BC*, 31 janvier 2001. www.canada.com/vancouver/story.asp?id={F0DDF909-65EB-49F8-BD29-CD30052}; « Counterfeit DVD Seizure Sets Record ». *Vancouver Sun*, 2 février 2002.

³¹ Brian Morton, « Counterfeit 'Name' Gear Brings Arrests ». *Vancouver Sun*, 25 avril 2002.

³² « Police Working to Bust Huge Credit Card Ring ». *CTV News*, 19 mars 2002. Une opération semblable, mais à plus petite échelle, a été mise au jour en Colombie-Britannique en 2000 et en 2001. Le réseau de contrefaçon englobait des établissements bancaires en Amérique du Nord. Cette opération aurait pu occasionner des pertes de plus de 200 millions de dollars. *1.5 Million Dollars in Counterfeit Credit Cards Recovered*. Communiqué de presse de l'Organized Crime Agency of B.C.. Vancouver (C.-B.), 25 janvier 2001. <www.ocabc.org>.

³³ DAI HEUN JAI ou BIG CIRCLE BOYS est un groupe du COSA formant un réseau national qui trempe dans un certain nombre d'activités criminelles. DAI HEUN JAI peut aussi s'écrire DAI HUEN JAI.





partie des groupes du COSA et d'autres groupes. On sait que les groupes du COSA collaborent avec le crime organisé de souche est-européenne, est-indienne et nigériane dans l'industrie de la contrefaçon de cartes.³⁴

Perspective

- ★ Les groupes du crime organisé de souche vietnamienne continueront d'être extrêmement actifs dans la culture à grande échelle de la marijuana et l'exportation de grandes quantités de cette drogue aux États-Unis.
- ★ La région de l'Atlantique du Canada verra la présence du COSA et ses activités criminelles s'accroître.
- ★ Le déplacement vers l'est depuis la Colombie-Britannique d'individus associés aux groupes du crime organisé de souche vietnamienne et impliqués dans la culture de la marijuana se poursuivra. Il en ira de même pour la nouvelle tendance selon laquelle des individus accusés en Ontario retournent en Colombie-Britannique.

CRIME ORGANISÉ DE SOUCHE EST-EUROPÉENNE (COSEE)

Faits saillants

- ★ Les groupes du COSEE demeurent impliqués dans un large éventail d'activités criminelles, allant du crime de rue comme le vol et la prostitution, au crime économique comme le blanchiment d'argent et la fraude à grande échelle.
- ★ Au Canada, les groupes du COSEE opèrent généralement de concert avec leurs homologues à l'échelle internationale, mais ont aussi de plus en plus de liens avec d'autres grandes organisations criminelles.
- ★ Les groupes du COSEE continuent d'utiliser la technologie pour étendre leur influence et accroître leurs profits.

Les groupes du COSEE actifs au Canada sont originaires de l'ancienne Union soviétique, de Pologne, de Hongrie, de Roumanie, de Bulgarie et d'ex-Yougoslavie. Cependant, le pouvoir tend à se concentrer parmi les groupes dont les origines peuvent être retracées à l'ancienne Union

³⁴ "Crimes de souche asiatique liés aux cartes de paiement au Canada, Direction des renseignements criminels, GRC. Élaboré pour le Groupe de travail G-7/P-8 sur le crime organisé international lié aux cartes de paiement - 27-28 janvier 1999 - Tokyo, Japon. <www.rcmp-grc.gc.ca/crim_int-f/cardcrimefre.html>.





soviétique, non seulement la Russie mais aussi le Bélarus, l'Ukraine, la Transcaucasie (notamment la Géorgie et la Tchétchénie) et l'Asie moyenne soviétique.

Le gros des activités du COSEE au Canada se concentre dans le sud de l'Ontario, mais il est également actif dans les grands centres urbains du Québec et de la Colombie-Britannique. Dans les autres provinces et les territoires, sa présence varie.

Reconnus pour leur esprit d'entreprise et leur opportunisme, les groupes du COSEE s'adaptent facilement et sont motivés par l'appât du gain. Par conséquent, ils sont impliqués dans à peu près tous les types d'activités criminelles, essayant de pénétrer tous les secteurs qu'ils jugent vulnérables. Au Canada, leurs activités sont nombreuses, allant des crimes de rue aux crimes économiques complexes nécessitant une connaissance de la technologie. Afin de se donner une certaine légitimité, ils se servent d'entreprises légitimes pour dissimuler leurs activités criminelles.

Les groupes du COSEE possèdent un vaste réseau de contacts. Au Canada, ils opèrent principalement de concert avec leurs homologues internationaux, mais ils établissent également des liens mutuellement avantageux avec des groupes du crime organisé traditionnel et de souche asiatique ainsi qu'avec des bandes de motards criminalisés pour des opérations particulières. En plus de faciliter leurs activités criminelles traditionnelles, ces associations leur ouvrent des possibilités auxquelles ils n'auraient pas accès autrement.

De façon générale, les activités du COSEE ont des répercussions sur les économies et les sociétés où elles tirent leur origine. Au Canada, par exemple, on estime au bas mot à 17,5 millions de dollars les pertes attribuables au vol d'autos par un réseau de souche est-européenne établi en Ontario. Bien qu'on ignore le coût total des activités du COSEE, particulièrement la contrefaçon et la fraude, l'affaire retentissante impliquant YBM Magnex survenue en 1998 est une indication du potentiel de cette forme de crime organisé.³⁵

Au Canada, le COSEE est surtout impliqué dans la fraude financière et la fraude à l'assurance, la prostitution, le vol, le vol à l'étalage à grande échelle, la contrebande, le vol et l'exportation illégale de véhicules de luxe, le blanchiment d'argent et l'importation et le trafic de drogues illicites.

Contrairement à d'autres groupes qui tendent davantage à se spécialiser soit dans la contrebande de véhicules, soit dans la contrebande d'autres biens de consommation, le COSEE est fortement impliqué dans ces deux activités. Il joue en effet un rôle très important dans le vol et l'exportation organisés d'automobiles au Canada, ainsi que dans la contrebande de biens de consommation du Canada et des États-Unis vers les anciens pays de l'Union soviétique et d'autres pays européens, que ce soit dans le cadre d'opérations commerciales légitimes ou criminelles.

³⁵ YBM Magnex International Incorporation, un fabricant canadien d'aimants industriels (ayant son siège social en Pennsylvanie et une usine à Budapest, en Hongrie), dont l'avenir en bourse était très prometteur, s'est effondré en mai 1998 à la suite d'allégations selon lesquelles l'entreprise était impliquée dans le blanchiment d'argent pour le COSEE.





Comme les autres organisations criminelles, les groupes du COSEE exploitent la technologie et Internet pour commettre des fraudes financières, notamment l'« écrémage³⁶ » de cartes de crédit, le piratage de sites de commerce électronique et les achats frauduleux par cartes de crédit.

Perspective

- ★ Les groupes du COSEE basés au Canada continueront d'exploiter les progrès technologiques ainsi que leurs relations transnationales avec d'autres organisations criminelles pour faciliter leurs activités criminelles, notamment la contrebande de biens de consommation, l'importation de drogues, le blanchiment d'argent et les fraudes d'envergure.
- ★ On s'attend à ce que les groupes du COSEE établissent leur présence dans d'autres régions du Canada.
- ★ Les groupes du COSEE continueront de collaborer avec d'autres grandes organisations criminelles afin d'étendre leur influence sur des activités auxquelles ils n'auraient pas accès autrement.
- ★ Les groupes du COSEE poursuivront leur recherche du profit en ciblant des secteurs vulnérables au Canada.

CRIME ORGANISÉ TRADITIONNEL (COT) (de souche italienne)

Faits saillants

- ★ Les groupes du crime organisé traditionnel (COT) continuent de se livrer à une multitude d'activités criminelles, dont la coordination d'opérations d'envergure liées à l'importation de drogues illicites.
- ★ Une famille du COT d'origine sicilienne basée à Montréal continue d'étendre son influence sur l'ensemble des milieux criminels de souche italienne au Canada et entretient des liens avec d'autres groupes du crime organisé dans le but de mener des activités conjointes.

³⁶

L'écrémage, ou reproduction illégale de cartes de crédit, est effectué au moyen d'un lecteur dans lequel on glisse la carte afin d'enregistrer l'information contenue sur la bande magnétique. De plus en plus discrets, ces lecteurs peuvent être fixés à une ceinture, à un téléavertisseur ou sous un comptoir, toujours à l'insu des victimes. Les lecteurs peuvent emmagasiner l'information contenue sur plusieurs cartes de crédit. Lorsque suffisamment d'information a été emmagasinée, le lecteur est branché à un ordinateur à partir duquel l'information est rapidement téléchargée par Internet à des complices qui reproduisent les données sur des cartes contrefaites. Ces cartes sont ensuite utilisées pour faire des achats frauduleux ou sont vendues sur le marché noir.





Au Canada, le COT est constitué de trois principaux groupes : la mafia sicilienne, la 'Ndrangheta et la branche américaine de la Cosa Nostra. Ces groupes sont surtout présents en Ontario et au Québec, mais exercent également des activités à divers degrés dans les autres provinces.

Tous les groupes du COT entretiennent des liens étroits avec les bandes de motards criminalisés, le crime organisé de souche asiatique et est-européenne, les groupes colombiens et d'autres groupes sud-américains, ainsi qu'avec diverses organisations criminelles au Canada. Plus particulièrement, les bandes de motards criminalisés au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique ont des liens historiques avec les familles du COT. La nature et l'étendue des liens et des interconnexions du COT avec d'autres organisations criminelles varient d'un endroit à l'autre au Canada. À Montréal, par exemple, une famille sicilienne exerce une influence marquée sur les divers milieux criminels, tandis qu'ailleurs au Canada, le COT a une présence et une influence minimales ou inexistantes.

La mafia sicilienne est la plus influente au Canada. Une famille sicilienne basée à Montréal, en particulier, exerce son influence partout au Québec et dans les autres provinces, mais surtout en Ontario. Elle a des liens avec d'autres clans siciliens au pays et à l'étranger, notamment au Venezuela et aux États-Unis. Un membre présumé de cette famille aurait été la cible d'un complot pour meurtre qui a été déjoué par les autorités policières du Québec.³⁷ Ce même individu a conclu une entente relativement à une poursuite engagée par le gouvernement fédéral, afin d'éviter un procès pour évasion fiscale qui risquait de révéler au grand jour ses activités criminelles présumées.³⁸

Les activités criminelles du COT varient selon les groupes, mais en général ils sont impliqués dans la contrebande et le trafic de drogues, la contrebande de divers biens de consommation, le blanchiment d'argent, le jeu illégal, l'extorsion, le prêt usuraire, la prostitution et la manipulation boursière. Le jeu illégal comprend le jeu clandestin, les paris sportifs, le jeu sur Internet et les appareils de vidéo-loterie illégaux.

Pour ce qui est du trafic de drogues, le COT est surtout impliqué aux échelons supérieurs, c'est-à-dire dans l'importation et la distribution de divers types de drogues, en particulier la cocaïne.³⁹ Le COT se sert de ses contacts dans les ports maritimes du Canada pour faciliter la contrebande de grandes quantités de drogues.

Contrairement aux bandes de motards criminalisés, les groupes du COT ne cherchent pas la notoriété publique. Présents depuis longtemps au Canada, ils ont transformé au fil du temps les profits tirés de leurs activités criminelles en actifs commerciaux de façon à asseoir leur crédibilité et leur légitimité dans leur communauté. Les membres du COT participent à des entreprises commerciales légitimes pouvant être complètement isolées de toute activité criminelle. Il arrive

³⁷ Adrian Humphrey et Graeme Hamilton, « Planned Hit Was About Family Not Mafia », *National Post*, 17 juillet 2001.

³⁸ « Alleged Mafioso Settles Tax Case Out of Court », *National Post*, 18 août 2001.

³⁹ Situation au Canada drogues illicites - 2001, Direction des renseignements criminels, GRC, Ottawa, avril 2002, <www.rcmp-grc.gc.ca/crim>.





toutefois que ces entreprises servent de façade pour des activités illégales ou soient utilisées pour blanchir les produits de la criminalité. Les membres du COT participent aux activités sociales et culturelles de leur communauté, présentant une image tout à fait respectable et légitime.

Il importe de souligner que le COT ne pourrait mener à bien ses activités criminelles ou blanchir les produits de la criminalité au Canada sans le recours à des services légitimes et la collaboration tacite ou indirecte de personnes participant aux activités commerciales légitimes de notre pays. Pour la plupart, ces collaborateurs ignorent tout des activités criminelles de leurs associés. Certains, par contre, sont au courant ou ont des soupçons, mais ils agissent sous la contrainte, ou ne se sentent tout simplement pas concernés ou encore tirent profit de la situation.

Perspective

- ★ Le COT demeurera un joueur important dans les milieux criminels au Canada, continuant d'intervenir dans la planification et l'exécution d'opérations d'envergure liées à la drogue, au blanchiment d'argent, au jeu illégal et à une multitude d'autres activités illégales.
- ★ La famille du COT d'origine sicilienne basée à Montréal continuera d'étendre et de consolider son influence à l'extérieur du Québec, dans différentes régions du Canada, particulièrement en Ontario.
- ★ L'influence accrue de cette famille en Ontario pourrait entraîner des conflits avec les familles du COT déjà établies dans cette province.

BANDES DE MOTARDS CRIMINALISÉS (BMC)

Faits saillants

- ★ Dans tout le pays sont survenus des incidents d'intimidation de victimes, de témoins et d'agents d'application de la loi par des BMC et leurs associés.
- ★ La violence continue au Québec entre les HELLS ANGELS et les BANDIDOS, qui se disputent les droits de protection et d'expansion des réseaux de trafic de stupéfiants. Il y a aussi eu plusieurs incidents violents entre les OUTLAWS et les HELLS ANGELS en Ontario.
- ★ Les BMC, et particulièrement les HELLS ANGELS, continuent de former et d'entretenir des associations avec les bandes de rue.





Survol national

Partout au Canada, les BMC, tout particulièrement les HELLS ANGELS, sont impliquées dans le recyclage d'argent, l'intimidation, les voies de fait, les tentatives de meurtre et les meurtres, la fraude, le vol, la contrefaçon, l'extorsion et la prostitution, les agences d'escorte, les bars de danseuses nues, les débits de boisson illégaux, le télémarketing, ainsi que la possession et le trafic d'armes illégales, de marchandises volées et de marchandises de contrebande.

Sur le plan criminel, les HELLS ANGELS restent la plus importante et la plus active des BMC du pays, avec 35 chapitres à part entière, un chapitre apprenti et un chapitre « hangaround ». Les membres des HELLS ANGELS continuent d'être très mêlés à l'importation et au trafic de cocaïne, à la culture et à l'exportation de marijuana de qualité supérieure et, dans une moindre mesure, à la production et au trafic de méthamphétamines et au trafic d'ecstasy et d'autres drogues synthétiques illicites.

Les BMC du Canada continuent de perpétrer des actes de violence, allant de l'intimidation et de voies de fait aux tentatives de meurtre et au meurtre. Les incidents violents entre les HELLS ANGELS et les BANDIDOS se poursuivent. Plusieurs actes d'intimidation très médiatisés contre des victimes d'actes criminels, des témoins et des agents d'application de la loi de tout le pays illustrent ce à quoi la bande est prête pour protéger ses membres contre la loi.

L'Ouest canadien

Les HELLS ANGELS comptent sept chapitres en Colombie-Britannique : East End, Haney, Nanaimo, Vancouver, White Rock, Mission City et une section des NOMADS.⁴⁰ Les RENEGADES restent l'unique club école des HELLS ANGELS de la province.⁴¹

Les HELLS ANGELS de la Colombie-Britannique sont toujours fortement impliqués dans l'importation et le trafic de cocaïne et dans la culture hydroponique et le trafic de marijuana.

Dans le cadre d'une opération policière conjuguée d'une durée de 16 mois se rapportant à l'opération SHADOW de 2001, laquelle avait ses bases à Calgary et faisait enquête sur le chapitre de Calgary des HELLS ANGELS, les services de police de la Colombie-Britannique ont ciblé la participation des HELLS ANGELS dans la production et le trafic de comprimés de méthamphétamine et d'ecstasy. Les agents de police ont fermé sept laboratoires de méthamphétamine d'une opération de trafic qui avait des connexions à Calgary, à Kelowna, à Vancouver et dans des régions de la vallée du Fraser.⁴²

⁴⁰ Les NOMADS constituent un type particulier de section des HELLS ANGELS qui n'a pas de racines dans un secteur géographique précis.

⁴¹ Un club école est une bande subordonnée qui reçoit ses ordres et agit comme des auxiliaires de la bande plus forte.

⁴² « Provincial Methamphetamine Trafficking and Production Investigation », Organized Crime Agency of British Columbia, communiqué de presse, 2 février 2002, p. 12, <www.ocabc.org>.





Un associé des HELLS ANGELS a été déclaré coupable de menace à l'égard d'un procureur après que deux membres du chapitre de l'Est des HELLS ANGELS ont été trouvés coupables de trafic de cocaïne.⁴³

Les HELLS ANGELS poursuivent leurs activités criminelles dans les ports maritimes de toute la Colombie-Britannique, et particulièrement dans le Lower Mainland. Leur influence aux ports permet à la bande, souvent en collaboration avec d'autres organisations criminelles, de faire entrer illégalement de la contrebande au Canada et d'en faire sortir. On a consigné des incidents d'intimidation aux ports maritimes contre des agents d'application de la loi.⁴⁴

Les HELLS ANGELS de la Colombie-Britannique avaient une association historique avec les familles du crime organisé traditionnel de souche italienne dans l'est du Canada et ont conclu de grandes alliances criminelles. On remarque aussi une collaboration accrue entre certains HELLS ANGELS et des membres de groupes criminels organisés de souche asiatique.⁴⁵

Il existe trois chapitres des HELLS ANGELS en Alberta : Edmonton, Calgary et un chapitre des NOMADS à Red Deer. À la suite de l'opération SHADOW de 2001, on a pu constater que les HELLS ANGELS de la province maintiennent leur forte participation dans la culture et le trafic de marijuana et le trafic de cocaïne, de haschich et de stupéfiants synthétiques illicites. Même si la plupart des membres et des associés arrêtés au cours de l'opération SHADOW subissent leur procès, certains ont reconnu leur culpabilité et doivent purger des peines allant jusqu'à six ans d'emprisonnement.

Les HELLS ANGELS de la Saskatchewan entretiennent deux chapitres : Saskatoon et Regina, cette dernière ayant été créée le 31 décembre 2001. Les HELLS ANGELS ont deux clubs écoles, soit les FREEWHEELERS et le REGINA MEN'S CLUB. On a remarqué une plus grande quantité de cocaïne et d'ecstasy en Saskatchewan, dont une grande partie provient de la Colombie-Britannique. Les HELLS ANGELS assurent une importante présence criminelle dans la province mais d'autres groupes criminels participent au trafic de stupéfiants.⁴⁶

La violence liée aux BMC au Manitoba a affiché une forte hausse, laquelle a coïncidé avec la formation du chapitre des HELLS ANGELS de Winnipeg. Les efforts que font les HELLS ANGELS pour s'emparer du contrôle du commerce local de stupéfiants et pour promouvoir et protéger la bande ont donné lieu à des incidents particulièrement violents d'intimidation contre les victimes, les témoins et les agents d'application de la loi dans la province. En six semaines, en juin et juillet 2001, on a compté cinq fusillades au volant d'une voiture et deux bombes incendiaires à Winnipeg.

⁴³ « 8 Months' Jail for Hells Angel Who Threatened Prosecutor », *Vancouver Province*, 25 janvier 2002.

⁴⁴ Comité sénatorial permanent de la défense et de la sécurité, février 2002.
<http://www.parl.gc.ca/37/1/paribus/commbus/senate/com-f/defe-f/rep-f/rep05feb02-f.htm>.

⁴⁵ *Organized Crime Agency of British Columbia Annual Report 2001*, p. 11, <www.ocabc.org>.

⁴⁶ Darren Bernhardt, « Ecstasy Also Becoming Problem in Province: Sask. Police Alarmed by Growing Cocaine Use », *The StarPhoenix* (Saskatoon), 22 février 2002.





Dans le but d'isoler la bande, les HELLS ANGELS commandent généralement à leurs collaborateurs subordonnés, comme le ZIG ZAG CREW et la bande autochtone des MANITOBA WARRIORS, de perpétrer des actes d'intimidation et de violence. Les membres des HELLS ANGELS eux-mêmes réaliseraient aussi, semble-t-il, de tels actes – sept des 10 membres qui sont devant les tribunaux font l'objet d'accusations, notamment de menaces, de voies de fait, de voies de fait contre un agent de police et de tentative de meurtre.⁴⁷

Comme l'ont démontré les incidents d'intimidation survenus au Québec, la nature souvent publique de l'intimidation vise à dissuader quiconque de signaler des activités criminelles ou de témoigner à leur sujet. À Winnipeg, le domicile d'un témoin a été la cible d'une bombe incendiaire et un autre, celle de coups de feu d'un fusil. Le véhicule d'une ancienne agente de police d'un groupe de lutte antigang a été incendié et son domicile a été la cible de deux bombes incendiaires, dont l'une a atteint son objectif. Trois membres du ZIG ZAG CREW ont été accusés d'incendie criminel relativement à l'incendie de la fourgonnette de l'agente.⁴⁸

Les HELLS ANGELS et leurs associés ont continué de porter leurs couleurs devant les tribunaux, dans le but d'intimider les témoins potentiels, les agents de police et les membres du régime de justice. En réaction à ces incidents d'intimidation, le ministère provincial de la Justice a adopté des politiques visant à protéger les témoins à risque qui ont témoigné contre les groupes criminels organisés.⁴⁹

On a constaté une hausse des activités du chapitre de Winnipeg des HELLS ANGELS reliée à l'importation et à la distribution de stupéfiants au Manitoba, surtout de la cocaïne et de la marijuana, mais aussi d'autres stupéfiants comme l'ecstasy. En mars 2002, à l'issue d'une enquête d'une durée de neuf mois, les agents de police ont fermé les portes d'une opération « paravent de la cocaïne » liée aux HELLS ANGELS.⁵⁰

Les HELLS ANGELS restent impliqués dans la distribution de stupéfiants dans les établissements correctionnels du Manitoba, ce qui entend la corruption d'employés du gouvernement. En mars 2002, trois employés de l'établissement de sécurité moyenne de Stony Mountain, au nord

⁴⁷ Cary Castagna, « Bikers Best Behave; Criminal Charges Curb Hells Angels Activities », *Winnipeg Sun*, 3 février 2002.

⁴⁸ Bob Holliday, « Police Officer Stalked; Home Attacked, Van Torched », *Winnipeg Sun*, 21 février 2002; Cary Castagna, « Three Bikers Busted; Trio Accused of Torching Female Cop's Van », *Winnipeg Sun*, 8 mars 2002.

⁴⁹ David Kuxhaus, « Witnesses Get Guards; Province Will Be 'Relentless' in Fighting Gang Intimidation: Mackintosh. » *Winnipeg Free Press*, 6 avril 2002.

⁵⁰ Bruce Owen, « Police Shut Suspected "Cocaine Storefront"; Link Pool-hall Operation to Hells Angels Network », *Winnipeg Free Press*, 20 mars 2002; Cary Castagna, « Cops Close in on Hells Elite », *Winnipeg Sun*, 20 mars 2002.





de Winnipeg, auraient participé à la livraison de stupéfiants à un détenu membre du ZIG ZAG CREW.⁵¹

Centre du Canada

Les HELLS ANGELS comptent 14 chapitres à part entière et un chapitre apprentie en Ontario, alors que les BANDIDOS ont créé deux chapitres à part entière le 1^{er} décembre 2001. Les OUTLAWS ont 10 chapitres. Ces trois bandes, et particulièrement les HELLS ANGELS, concluent de plus en plus d'alliances avec de nombreuses bandes de rue. Ces bandes font le même type d'activités criminelles de bas niveau que les clubs écoles.

Il règne en Ontario des tensions persistantes qui, à l'occasion, aboutissent à la violence, entre les HELLS ANGELS et les OUTLAWS, entre les HELLS ANGELS et les BANDIDOS et entre les clubs écoles des trois bandes et les bandes de rue affiliées. Les HELLS ANGELS, après leur expansion rapide en Ontario en décembre 2000, restent très compétitifs dans la province et ont incité les membres des OUTLAWS, des BANDIDOS et d'autres bandes à rejoindre leurs rangs à titre de membres de club école, ou qu'ils se dissolvent d'eux-mêmes. Certains OUTLAWS ont quitté leur bande pour s'unir aux HELLS ANGELS, tandis que d'autres voulaient rester ou se joindre aux BANDIDOS.⁵²

Le chapitre de l'Ontario des NOMADS aurait réagi au refus des BANDIDOS de se dissoudre et à leur expansion continue sur le territoire des HELLS ANGELS en ciblant les membres des BANDIDOS de Kingston et de Montréal. Les BANDIDOS ont riposté en s'attaquant aux HELLS ANGELS. Une équipe de flingueurs, composée surtout d'apprentis et d'associés, a commis plusieurs incidents de violence perpétrés en Ontario et au Québec.⁵³ Un présumé tueur à gages, associé des Rockers, accompagné par un membre des Rockers, a été arrêté par la police pour une infraction aux règlements de la circulation. Le présumé tueur à gages a ouvert le feu sur la police et été tué lorsque celle-ci a riposté.⁵⁴

Les HELLS ANGELS continuent de promouvoir leur bande au vu et au su de tous. Plusieurs salles publiques ont adopté ou envisagent d'adopter une règle d'interdiction des couleurs de bande pour des motifs de sécurité publique. Certaines municipalités, comme Barrie et Kitchener, ont institué des programmes volontaires « Pas de couleurs ni de vêtements de bande » pour les entreprises locales. On constate des coûts imprévus et supplémentaires du maintien de l'ordre plus courants, relativement à la surveillance et au suivi adéquats par la police des BMC lors des événements

⁵¹ Cary Castagna, « Drug Flow Slowed; RCMP Root Out Three Stony Employees, Street Gang Member », *Winnipeg Sun*, 29 mars 2002; David O'Brien, « Prison Worker Nabbed in Alleged Drug Plot Police Say Pot Was for Inmate with Gang Ties », *Winnipeg Free Press*, 30 mars 2002.

⁵² Randy Richmond, « Angels Win Battle over City Drug Trade », *London Free Press*, 12 décembre 2001.

⁵³ Gary Dimmock, « Hells Angels "Hit Squads" Target Rival Biker Gang Contract Issued to Defend Monopoly on Illegal Drugs », *Ottawa Citizen*, 27 mars 2002.

⁵⁴ "Search for Rockers." *Montréal Gazette*, 5 avril 2002.





publics, surtout ceux auxquels assistent des bandes rivales.⁵⁵ Certains membres des OUTLAWS et des BANDIDOS portaient une cuirasse de protection au salon de la moto de London.⁵⁶

Les BMC de la province sont toujours impliqués dans les vols à grande échelle. Dans le cadre du projet mixte intitulé WOLF, 149 accusations ont été portées contre 27 personnes associées aux BANDIDOS pour avoir participé au détournement et au vol de chargements de marchandises. Des stupéfiants, des armes et des biens volés d'une valeur totale de 3 millions de dollars ont été retrouvés. La bande disposait d'un réseau complet de distribution pour remballer les produits et les mettre sur le marché de manière à en masquer l'origine.⁵⁷

On étudie, dans toute la province, un certain nombre d'initiatives innovatrices pour lutter contre les BMC en Ontario. En avril 2002, le gouvernement provincial de l'Ontario a adopté une loi sur les produits de la criminalité, intitulée la *Loi prévoyant des recours civils pour crime organisé et autres activités illégales*. Des mesures législatives modifiant la *Loi sur le code du bâtiment* en vue de permettre aux municipalités d'adopter des règlements prescrivant les normes relatives à l'utilisation de fortifications, de barricades et d'équipement de surveillance sur la propriété sont en cours d'examen par le gouvernement provincial. Ce projet de loi est une réponse aux préoccupations que suscitent les maisons de réunions des bandes de motards hors-la-loi. Le Québec a adopté une loi similaire en 1997.⁵⁸

Il existe maintenant sept chapitres des HELLS ANGELS au Québec : les NOMADS, le Sud, Sherbrooke, Montréal, Québec, Trois-Rivières et un nouveau chapitre, l'Estrie. Les HELLS ANGELS de la province contrôlent les clubs écoles des ROCKERS, EVIL ONES, ROWDY CREW, DAMNERS, BLATNOIS, JOKERS et SATAN'S GUARDS, ainsi que certaines bandes de rue affiliées. En plus de contrôler les DAMNERS de Grand Falls, au Nouveau-Brunswick, les HELLS ANGELS du Québec exercent une influence considérable sur les activités criminelles dans toutes les provinces de l'Atlantique. Il existe deux chapitres à part entière des BANDIDOS dans la province, qui contrôlent à leur tour certaines bandes de rue.

Les actes sporadiques de violence entre les HELLS ANGELS et les BANDIDOS se poursuivent dans la province. Entre août 2001 et mai 2002, il y a eu sept meurtres, dont celui d'une personne non affiliée à une bande, sept tentatives de meurtre et une disparition liés à la violence entre les bandes. Un adolescent a été tué alors qu'il s'était trouvé au milieu d'un feu croisé à l'extérieur d'un

⁵⁵ John Burman, « Gang Wore Colours at Copps », *Hamilton Spectator*, 16 mars 2002; Liz Monteiro, « Removal of Gang Colours, Clothing Accepted in Barrie », *Kitchener-Waterloo Record*, 5 octobre 2001.

⁵⁶ Rob Lamberti, « Biker Battles Likely: Expert », *Toronto Sun*, 4 avril 2002.

⁵⁷ Peter Edward et Cal Millar, « Gang Hijacked Trucks Full of Goods », *Toronto Star*, 4 octobre 2001.

⁵⁸ Pour le texte intégral de chaque projet de loi, veuillez consulter les sites suivants :
<www.ontla.on.ca/documents/Bills/37_Parliament/Session2/index-01.htm#P354_24948>;
<www.ontla.on.ca/documents/Bills/37_Parliament/Session2/b104_f.htm>.





bar. Lors d'un autre incident, un homme non affilié à une bande a été tué lorsque sa voiture a été prise pour celle d'un membre des BANDIDOS.⁵⁹

On compte environ 26 incendies criminels de bars et de clubs associés aux HELLS ANGELS dans le centre-sud de Montréal. Une personne a été tuée et plusieurs ont été blessées ou ont perdu leur domicile. Certains membres des BANDIDOS et certains de leurs associés ont été arrêtés sous des inculpations liées aux incendies criminels. Les BANDIDOS tentaient de s'emparer du contrôle d'un territoire de stupéfiants que contrôlaient les HELLS ANGELS, après l'Opération PRINTEMPS 2001, laquelle ciblait les HELLS ANGELS du Québec et des provinces de l'Atlantique.⁶⁰

Ayant d'abord été frappés d'amendes, trois anciens membres du chapitre de Granby des EVIL ONES, un club école des HELLS ANGELS, ont été condamnés entre un et trois mois d'emprisonnement après que la Cour d'appel du Québec a invalidé leurs peines initiales. En janvier 2001, les EVIL ONES ont intimidé et menacé les familles de trois agents de police qui étaient entrés dans un bar après un contrôle de routine. Trente membres des chapitres de Granby et de l'Outaouais des EVIL ONES s'y trouvaient lors de l'incident.⁶¹

Quarante-huit des 49 membres et associés des HELLS ANGELS et de leurs clubs écoles affiliés arrêtés lors de l'opération PRINTEMPS 2001 sont maintenant devant les tribunaux ou ont plaidé coupable à diverses inculpations, relatives au recyclage d'argent et aux drogues. De plus, 17 individus sont devant les tribunaux sous des accusations de gangstérisme, de trafic de stupéfiants et de complot pour commettre le meurtre de distributeurs de drogue rivaux des ROCK MACHINE (maintenant les BANDIDOS). Le procès se déroule dans un palais de justice spécialement construit à proximité de la prison de Bordeaux, où sont détenus les accusés. Des précautions spéciales ont été prises pour assurer la sécurité des jurés, et les accusés sont protégés par un vitrage pare-balles se dressant du sol au plafond.⁶² Le deuxième grand procès découlant de l'opération PRINTEMPS 2001 doit commencer en septembre 2002. Quatorze individus, dont 10 membres des NOMADS, font l'objet, chacun, de 13 accusations de meurtre au premier degré et de trois chefs de tentative de meurtre.⁶³

⁵⁹ Michelle Lalonde, « Teen Slain Outside Club », *Montreal Gazette*, 12 octobre 2001; Charlie Fidelman, « Police Link Shooting to Mistaken Identity », *Ottawa Citizen*, 17 mars 2002; Brian Myles, « Erreur sur la personne; La SQ mobilise dix enquêteurs pour résoudre le meurtre d'Yves Albert », *Le Devoir* (Montréal), 16 mars 2002.

⁶⁰ « Fires Blamed on Biker War », *Edmonton Journal*, 3 novembre 2001; Élisabeth Fleury, « Bar L'Extase; Bandidos accusé d'extorsion », *Le Soleil* (Montréal), 12 avril 2002.

⁶¹ Maurice Crossfield, « Appeal Court Sends Three Evil Ones to Jail », *Sherbrooke Record*, 17 avril 2002; David Santerre, « Bar de Granby: La prison pour trois motards; La Cour d'appel renverse un jugement sur une affaire d'intimidation de policiers », *La Voix de l'Est*, 16 avril 2002.

⁶² George Kalogerakis, « Mom's Boy is Next to Face Trial for Murder », *Montreal Gazette*, 8 avril 2002; André Cédilot, « Procès des Hells; Une nouvelle jurée bien déçue... », *La Presse* (Montréal), 11 avril 2002.

⁶³ Alison Hanes, « 14 Hells to Be Tried for Murder », *Montreal Gazette*, 9 novembre 2001; Christiane Desjardins, « Procès des Hells Angels; Quatorze accusés de meurtres seront jugés en même temps », *La Presse* (Montréal), 9 novembre 2001.





Un membre influent des NOMADS du Québec a subi un second procès sous des accusations d'avoir commandé les meurtres de deux gardiens de prison et de tentative de meurtre d'un autre, en 1997. Le procès, très médiatisé, a révélé de nombreux détails du réseau de trafic de stupéfiants des HELLS ANGELS et d'autres activités criminelles au Québec, le vaste recours de la bande à l'intimidation et à la violence et la structure rigoureuse et hiérarchique de la bande. L'accusé a été déclaré coupable des trois chefs d'accusation et condamné à une peine minimale de 25 ans avant d'être admissible à la libération conditionnelle. Le membre des NOMADS fait appel de sa condamnation.⁶⁴

Les HELLS ANGELS au Québec continuent de participer largement à la culture et au trafic de marijuana. En janvier 2002, la police a fait une descente dans une nouvelle subdivision de la bande sur la rive nord de Montréal et trouvé des installations de culture hydroponique de la marijuana dans 17 des 80 maisons fouillées. L'opération semble être liée au chapitre nord des ROCKERS. Huit mille plants et une importante quantité d'équipement hydroponique ont été saisis. Les maisons, généralement inoccupées, avaient été équipées de fausses fenêtres de sous-sol et d'accessoires, comme des jouets d'enfants et des trophées, pour donner l'illusion qu'elles étaient habitées.⁶⁵

Le Projet AMIGO ciblait les BANDIDOS de l'Ontario et du Québec. En juin 2002, l'opération, d'une durée de 15 mois, a abouti avec 62 mandats d'arrestation inculpant des membres et des associés, notamment, de complot en vue de commettre un meurtre, de gangstérisme et de trafic de divers stupéfiants (cocaïne, héroïne, ecstasy, marijuana et Viagra). L'intégralité des membres du chapitre de Montréal des BANDIDOS et la moitié de celui de Québec ont été arrêtés. Le président national des BANDIDOS, qui a ses bases à Kingston, en Ontario, a aussi été arrêté. Vingt-six individus dont le nom figurait sur les mandats étaient déjà derrière les barreaux pour des arrestations ou des inculpations antérieures. Des maisons de réunions et des résidences ont été les cibles de descentes dans les deux provinces.⁶⁶

Les provinces de l'Atlantique du Canada

Les activités des BMC dans les provinces de l'Atlantique suivent encore la tendance nationale pour ce qui est de la violence et du contrôle de la production, de l'importation et de la distribution des stupéfiants. Huit hommes, dont trois membres des BANDIDOS, deux membres des KILLERBEEZ et trois associés des BANDIDOS, ont été inculpés sous des chefs d'accusation relatifs à l'agression

⁶⁴ Monique Beaudin, "Guilty: Jury Convicts Mom Boucher of Two Murders." *Montreal Gazette*, 6 mai 2002; Brian Myles, "Boucher: la prison à vie." *Le Devoir* (Montreal), 6 mai 2002.

⁶⁵ Paul Cherry, « Dream Homes go to Pot », *Montreal Gazette*, 15 janvier 2002; Jerome Dussault, « Une maison sur deux placardée rue de la Tournée », *Le Journal de Montreal*, 15 janvier 2002.

⁶⁶ Paul Cherry, « Bandidos Nabbed - All of Them: Charged with Trafficking, Gangsterism, Conspiracy », *Montreal Gazette*, 6 juin 2002; « Le début de la fin de la guerre des motards?; L'Opération Amigos décime les Bandidos », *L'Acadie Nouvelle*, 6 juin 2002.





et au kidnapping d'un membre des DAMNERS, un club école du chapitre de Québec des HELLS ANGELS.⁶⁷

Lors de l'Opération 4-H, l'aboutissement des opérations JOHNNY et JACAMAR, les agents de police ont arrêté 55 membres et associés du chapitre de Québec des HELLS ANGELS et des DAMNERS du Nouveau-Brunswick. Les personnes arrêtées sont accusées de complot en vue de faire le trafic de cocaïne, d'ecstasy et de marijuana et aussi de complot en vue de recycler les produits de la criminalité. L'opération a permis de repérer un réseau national d'approvisionnement en drogue qui importait des stupéfiants de la Colombie-Britannique et du Québec dans les provinces de l'Atlantique. La police a saisi 70 kilogrammes de cocaïne de qualité supérieure, 35,5 kilogrammes de marijuana de la Colombie-Britannique de qualité supérieure, 5 300 doses d'ecstasy et de l'argent en espèces, y compris plus de un million de dollars en biens.⁶⁸

Le chapitre des HELLS ANGELS à Halifax, le seul chapitre des provinces de l'Atlantique, exerce une influence sur les HIGHLANDERS à Antigonish, en Nouvelle-Écosse, et sur le CHARLOTTETOWN HARLEY CLUB à l'Île-du-Prince-Édouard. Les BACCHUS au Nouveau-Brunswick est un chapitre « hangaround » des HELLS ANGELS.

Une opération réussie contre le chapitre d'Halifax des HELLS ANGELS met en lumière la forte participation de la bande dans le trafic de stupéfiants. Lors de l'Opération HAMMER, 20 individus ayant des liens avec cette section des HELLS ANGELS, dont trois membres, ont été inculpés de trafic de stupéfiants et pour des infractions liées aux armes et aux activités de bande.⁶⁹

Bien qu'il n'y ait aucun chapitre résident d'une BMC à Terre-Neuve et au Labrador, les chapitres des HELLS ANGELS au Québec continue d'exercer une influence dans le commerce des stupéfiants et la prostitution dans la province.

⁶⁷ Tracy Carr, « Suspected Members of Biker Gang Plead Guilty », *The New Brunswick Telegraph Journal*, 22 janvier 2002.

⁶⁸ Yvon Gauvin, « N.B. Drug Raid Nets \$1.9m; Nine Moncton Area Residents Arrested as Part of Nation-wide RCMP Operation », *The Moncton Times and Transcript*, 28 février 2002; « Vaste opération policière au Québec et au Nouveau-Brunswick; Une soixantaine de motards reliés aux Hells sont arrêtés », *Le Devoir* (Montréal), 28 février 2002.

⁶⁹ Beth Johnston, « Judge Clips Angels' Wings », *Halifax Daily News*, 6 décembre 2001; Patricia Brooks et Randy Jones, « RCMP Confirm Arrest Story; Halifax Hells Angels President Arrested After December Raids », *The Chronicle-Herald* (Halifax), 4 avril 2002.





Perspective

- ★ Les BMC et leurs clubs affiliés continueront d'être impliqués dans des incidents d'intimidation contre les victimes, les témoins et les agents d'application de la loi. En réaction à la nouvelle législation antigang et à la présence accrue de la police, les BMC et leurs bandes affiliées vont probablement moins porter l'attirail de leur bande lors des activités d'intimidation.
- ★ Les BMC se serviront des médias et d'Internet comme outils de relations publiques dans le but d'assainir leur image de motards hors-la-loi pour la remplacer par celle d'une organisation professionnelle, une entreprise.
- ★ Les BMC, et surtout les HELLS ANGELS, exploiteront largement l'Internet pour promouvoir les intérêts de la bande, pour communiquer avec ses sections du monde entier et pour faire des profits au moyen de la vente en direct de marchandises découlant de ses activités de bande.

EXPLOITATION SEXUELLE D'ENFANTS (ESE)

Faits saillants

- ★ Le genre le plus courant de plaintes et d'enquêtes traitées par les enquêteurs sur l'exploitation sexuelle d'enfants a trait à la pornographie juvénile dans Internet.
- ★ Le projet de loi C-15A, très attendu, qui comprend de nouvelles infractions et des modifications concernant l'exploitation sexuelle d'enfants dans Internet et le tourisme sexuel auprès d'enfants, reçoit la sanction royale.

L'exploitation sexuelle d'enfants (ESE) est une préoccupation constante pour les Canadiens. Si les campagnes de sensibilisation ont attiré l'attention du public sur ce problème, il reste que les crimes associés à l'ESE surviennent à une fréquence alarmante. Presque quotidiennement, les médias font état de cas d'exploitation sexuelle perpétrée contre l'un des groupes les plus vulnérables de notre société. Malheureusement, de nombreux incidents ne sont signalés que longtemps après le fait, et ce, pour diverses raisons. Dans certains cas, l'adulte délinquant jouit de la confiance de la victime, alors que dans d'autres cas, celle-ci s'est laissée persuader qu'elle a participé à un acte tout à fait normal. Et dans d'autres cas encore, la victime a pu être contactée dans un forum de discussion ou par un courriel et il était trop tard lorsqu'elle s'est rendu compte des dangers d'engager la conversation avec un inconnu. La plupart du temps, l'agresseur demande à la victime de maintenir le secret sur leurs activités. Étant donné la nécessité reconnue de réprimer et de prévenir ces crimes horribles contre les enfants, l'ESE est devenue l'une des priorités des forces de l'ordre à l'échelle du pays.





Le Service canadien de renseignements criminels (SCRC), qui compte plus de 380 organismes d'application de la loi adhérents, a lancé en 1998 une stratégie nationale de répression axée sur la pornographie juvénile, la prostitution enfantine et le tourisme sexuel (des Canadiens qui exploitent des enfants à l'étranger). Le SCRC travaille à cette initiative en partenariat avec Interpol, la GRC, l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC), d'autres ministères, les services de police provinciaux et municipaux, ainsi qu'avec des organismes américains et internationaux.

La pornographie juvénile et Internet

L'autoroute de l'information mondiale, facilement accessible dans les foyers ou par des forums publics au travail, à l'école, dans les bibliothèques et les cybercafés, permet à des particuliers d'entrer en communication avec d'autres personnes aux quatre coins du monde avec une facilité déconcertante. Si cet accès sans frontière présente de multiples avantages dans notre monde où tout se passe à un rythme accéléré, certains utilisent Internet pour exploiter des enfants partout dans le monde. Des individus se servent d'Internet pour communiquer avec des personnes partageant leurs intérêts et leurs opinions. Certains emploient les forums de discussion et le courriel comme moyen de repérer des enfants dans le but d'une rencontre sexuelle. D'autres se servent du Web comme véhicule pour s'enrichir en créant des sites de distribution de pornographie juvénile. Enfin, dans d'autres cas, des personnes situées en différents points du monde ont formé des réseaux clandestins efficaces pour donner libre cours à leur passion pour la pornographie juvénile.

La pornographie juvénile n'est pas un crime sans victimes. L'enfant n'est pas seulement victimisé lorsque la photo est initialement prise, mais également chaque fois que l'image est diffusée à d'autres individus dans le monde par le Web. Des photos prises il y a plusieurs années continuent de surgir dans la collection de certains délinquants.

Des spécialistes des sciences du comportement dans la communauté policière estiment que les gens qui regardent de la pornographie juvénile le font uniquement parce qu'ils souhaitent avoir des relations sexuelles avec des enfants. On estime de plus que la pornographie sert de catalyseur dans l'agression des enfants. Les enquêteurs désirent non seulement poursuivre les individus qui possèdent de la pornographie juvénile, mais également ceux qui la créent et la distribuent.

La détermination des victimes pose de nombreuses difficultés pour les enquêteurs. Les autorités policières des pays membres du G8 sont en voie d'établir une base de données internationale sur la pornographie juvénile qui comprendrait des renseignements généraux sur les victimes et les délinquants, dans le but de fournir un point de recherche central pour repérer les victimes et les délinquants connus. L'Union européenne étudie actuellement un projet pilote à cet égard.⁷⁰

L'Internet facilite la distribution de pornographie juvénile à un rythme inquiétant. Grâce au fort volume d'images diffusées par Internet, des individus sont en mesure de constituer de vastes collections rapidement et sans effort comparativement aux anciennes méthodes de distribution. Si on signale à l'occasion quelques cas de distribution par mode conventionnel comme le réseau

⁷⁰ Luiza Chwialkowska, « G8 Databank to Combat Child Porn », dans *National Post* (Toronto), 14 mai 2002, A12.





postal, le gros de la documentation pornographique circule dans Internet. La police signale une forte augmentation du nombre d'images saisies dans les disques durs d'ordinateurs au terme de perquisitions autorisées. Il n'est pas rare de trouver des mémoires caches contenant des milliers d'images. Ces images, constate la police, illustrent un degré de violence accrue.

Les autorités signalent aussi une hausse continue du nombre d'enquêtes portant sur la distribution de pornographie juvénile dans Internet. Ces enquêtes exigent des connaissances et des compétences spécialisées. On fait remarquer qu'une partie de ces enquêtes sont devenues plus complexes compte tenu de leur portée transnationale et multijuridictionnelle.

Les enquêtes internationales concernant la pornographie juvénile sont coordonnées par le Bureau central du Service canadien de renseignements criminels et par Interpol Canada. Le nombre de demandes d'assistance a aussi grimpé de manière marquée au cours des deux dernières années. En 2000, on a reçu 245 demandes d'aide de l'étranger et au pays. En 2001, ce chiffre est passé à 419 et, en 2002, on prévoit recevoir plus de 900 demandes. Celles-ci proviennent de différents organismes d'application de la loi au pays et à l'étranger ainsi que d'appels à des lignes téléphoniques établies pour signaler les crimes perpétrés contre les enfants. Compte tenu du nombre étendu d'utilisateurs d'Internet ainsi que de la propagation des sites Web et des forums de discussions consacrés à la pornographie juvénile, on peut prévoir une hausse soutenue du nombre de demandes d'assistance.

De plus en plus d'intervenants au pays, dont les autorités policières et organismes d'application de la loi, des groupes d'intérêts, le secteur privé et des représentants des différents ordres de gouvernement collaborent et forment des comités et des groupes de travail dans le but d'élaborer des campagnes de sensibilisation publique. Tant les enfants que leurs parents doivent prendre connaissance des dangers que pose l'Internet dans l'exploitation sexuelle des jeunes.

À titre d'exemple de l'initiative des autorités pour réprimer la pornographie juvénile, un groupe intégré a été créé au Manitoba en 2001. Ce groupe a procédé à plusieurs arrestations à la suite de diverses enquêtes. La majorité des accusations portées ont trait à la possession ou à la tentative de posséder de la pornographie juvénile. Dans une affaire particulière, une accusation concernant la production de pornographie juvénile s'est traduite par une condamnation en justice. Une enquête d'envergure a par ailleurs mené à l'arrestation d'un individu qui possédait plus de 375 000 images de pornographie juvéniles stockées sur un support électronique.

Littérature de pornographie juvénile

Dans l'affaire *R. c. Sharpe*, qui a fait beaucoup de bruit en mars 2002, une décision de la Cour suprême de la Colombie-Britannique a suscité une vive controverse concernant le mérite artistique comme défense d'oeuvres écrites de pornographie juvénile. Par suite de la décision du tribunal faisant valoir le mérite artistique des nouvelles du défendeur, ce dernier a été jugé non coupable des accusations connexes de possession de pornographie juvénile. Par suite du jugement, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il prévoyait déposer une nouvelle loi à l'automne qui comblerait





certaines lacunes des lois existantes, notamment en restreignant la définition du mérite artistique comme moyen de défense.⁷¹

Tourisme sexuel impliquant des enfants

Un certain nombre de pays dans le monde entier deviennent des destinations de plus en plus populaires auprès des personnes qui désirent avoir des relations sexuelles avec des enfants. En 1997, on a modifié le *Code criminel* de façon à étendre la compétence des tribunaux canadiens aux actes d'exploitation sexuelle perpétrés contre des enfants par des citoyens canadiens à l'extérieur du pays. À la lumière des conditions préalables à une poursuite au Canada, la loi établit une distinction entre l'exploitation sexuelle commerciale (p. ex. la prostitution infantile) et l'exploitation sexuelle non commerciale. Dans les cas où les allégations n'impliquent pas de prostitution chez les enfants, les poursuites au Canada ne peuvent être entamées qu'à la demande du pays où le crime a été commis. Le Canada est l'un des 24 pays qui ont une loi extraterritoriale visant à réprimer le tourisme sexuel et d'autres formes d'exploitation sexuelle d'enfants. Jusqu'à maintenant, aucune infraction n'a fait l'objet de poursuite en vertu de cet article du *Code criminel*.

Le projet de loi C-15A propose une modification qui supprimera les formalités prévues en ce moment dans les cas d'exploitation sexuelle non commerciale. On pourra ainsi poursuivre des citoyens canadiens et des résidents permanents qui commettent des infractions d'ordre sexuel contre des enfants à l'étranger sans qu'il soit d'abord nécessaire d'obtenir une demande formelle du pays en question.⁷²

Prostitution infantine

La prostitution infantine préoccupe particulièrement les autorités policières canadiennes. L'âge moyen des enfants touchés par cette activité est quatorze ans, qui correspond aussi à l'âge de nubilité au Canada. La question de savoir si un enfant de cet âge a la maturité voulue pour décider de prendre part à des relations sexuelles suscite de vifs débats. Nombre d'enfants impliqués dans la prostitution ont une grave dépendance à l'alcool ou aux drogues. Tout permet de croire que le crime organisé tremperait dans cet aspect de l'exploitation sexuelle d'enfants. Plusieurs provinces ont adopté ou élaboré des lois ou encore lancé de nouveaux programmes s'attaquant aux problèmes liés à la prostitution chez les enfants.

Une enquête réalisée récemment en Ontario sur une affaire de prostitution infantine s'est soldée par l'arrestation de douze personnes ainsi que par la saisie importante d'argent et de biens.⁷³ Une autre enquête dans les Maritimes a mené au dépôt d'accusations criminelles contre plusieurs individus et s'est soldée par la fermeture d'une maison de débauche.

⁷¹ Janice Tibbetts, « Child porn laws to be overhauled », dans *The Ottawa Citizen*, 11 mai 2002, A3.

⁷² <www.canada.justice.gc.ca/en/news/nr/2002.doc_30531.html>.

⁷³ « Guilty 'john' alerts police to teen sex ring », dans *The Ottawa Citizen*, 6 avril 2002, A9.





Mesures législatives

Le projet de loi C-15, appelé projet de loi omnibus sur le crime, a été déposé à la Chambre des communes en mars 2001. Une partie de cette législation de portée étendue concerne l'exploitation sexuelle d'enfants dans Internet et l'exploitation sexuelle d'enfants dans le cadre du tourisme sexuel. En septembre 2001, dans le but d'accélérer l'adoption de cette loi, on en a divisé le contenu en deux. Ainsi, le projet de loi C-15A comporte de nouvelles infractions et des modifications à la loi actuelle concernant l'exploitation sexuelle d'enfants.

Au terme de la procédure législative, le projet de loi C-15A a reçu la sanction royale le 4 juin 2002 et entrera en vigueur le 23 juillet 2002. Parmi les nouvelles infractions, citons le fait de rendre accessible de la pornographie juvénile dans Internet (y compris les sites contenant des liens à des sites de cette nature), la transmission et l'exportation de pornographie juvénile, et la possession aux fins de transmission ou d'exportation de pornographie juvénile dans Internet. Ces infractions sont passibles d'une peine maximale de dix ans de prison. Une autre infraction nouvelle, pour laquelle on prévoit une peine maximale de cinq ans de prison, est le fait d'accéder sciemment à un site de pornographie juvénile.

L'un des éléments les plus importants du projet de loi C-15A est l'infraction de leurre,⁷⁴ très attendue, qui sera passible d'une peine maximale de cinq ans de prison. Cet acte a fait l'objet de plaintes accrues ces dernières années. La législation précédente ne prévoyait pas les cas de leurre par ordinateur.

En avril 2001, l'Ontario est devenu la première province à établir un registre des délinquants sexuels. Ce registre contiendra des données sur les délinquants sexuels résidant en Ontario et ne sera accessible qu'aux forces de l'ordre. D'autres gouvernements ont déposé, mais n'ont pas encore adopté, des projets de loi prévoyant le même genre de registre.

Le gouvernement fédéral a accordé des fonds à une amélioration importante de la base de données du Centre d'information de la police canadienne, qui aidera les organismes d'application de la loi à saisir les données sur les délinquants sexuels condamnés. Ces améliorations devrait être mises en oeuvre d'ici la fin de 2002.

Certains ne font pas nécessairement de liens entre l'exploitation sexuelle d'enfants et le crime organisé; néanmoins, plusieurs enquêtes antérieures ont montré de tels liens. Voici quelques exemples de l'implication du crime organisé dans ce genre d'activités : l'organisation qui coordonne l'exploitation d'un réseau de prostitution enfantine, le groupe qui organise des voyages pour le sexe avec des enfants à l'étranger ou le réseau complexe qui utilise Internet comme support pour le regroupement et la distribution clandestine de pornographie juvénile.

Des modifications récentes apportées à l'art. 467 (1) du *Code criminel* (implication dans une organisation criminelle) par suite de l'adoption du projet de loi C-24,⁷⁵ ont reçu la sanction royale

⁷⁴ L'infraction de leurre proposée concerne les cas dans lesquels des individus, qui se font souvent passer pour des enfants, communiquent avec des enfants dans des forums de discussion, par messagerie instantanée ou par courrier électronique dans l'intention de les attirer hors de chez eux afin d'en abuser sexuellement.





le 18 décembre 2001. Ces changements, qui sont entrés en vigueur au début de 2002, prévoient de nouvelles infractions et des peines plus rigoureuses pour les personnes impliquées dans le crime organisé. Le projet de loi C-24 a aussi élargi l'éventail des infractions liées aux organisations criminelles visées par l'art. 467 (qui comprenait auparavant les infractions criminelles punissables par mise en accusation et passibles d'une peine de cinq ans ou plus) à tous les crimes graves. Ces nouvelles dispositions peuvent désormais être appliquées aux enquêtes futures sur l'exploitation sexuelle d'enfants, s'il est déterminé qu'une organisation criminelle est impliquée.

Perspective

- ★ Les enquêteurs sur l'exploitation sexuelle d'enfants continueront à faire face à un nombre croissant de demandes d'assistance liées à la pornographie juvénile dans Internet.
- ★ Les enquêteurs sur l'exploitation sexuelle d'enfants mettront à l'épreuve les nouveaux instruments établis par le projet de loi C-15A, plus particulièrement la disposition sur le leurre dans Internet.
- ★ Les corps policiers et autres organismes d'application de la loi vont envisager, comme stratégie de répression de l'exploitation sexuelle d'enfants, la possibilité de mettre sur pied des équipes intégrées afin de profiter de l'expertise d'enquête et des ressources limitées.⁷⁵

⁷⁵

www.canada.justice.gc.ca/en/news/nr/2001/doc28211.html.





AUTRES ENJEUX ET ÉLÉMENTS NOUVEAUX

LA CONTREBANDE

Faits saillants

- ★ Des équipes multiorganismes conjointes de protection des frontières sont mises en place à divers endroits le long de la frontière entre le Canada et les États-Unis, afin de lutter contre toutes les formes d'activités transfrontalières illégales.
- ★ Le crime organisé infiltre les ports maritimes du Canada afin de faciliter la circulation de tous les types de contrebande, en particulier les drogues illicites.
- ★ Le tabac et l'alcool illégaux provenant de diverses sources au pays et à l'étranger continuent d'alimenter le marché illicite au Canada.
- ★ Les armes à feu illégales acquises aux États-Unis demeurent la principale source d'approvisionnement pour les organisations criminelles au Canada. La capacité en armes à feu augmente parmi les bandes de rue en milieu urbain.

Les organisations criminelles sont impliquées dans la circulation illégale de marchandises de contrebande et de leur distribution au Canada. Ces marchandises sont détournées ou produites illégalement, ou sont passées en contrebande. Les drogues demeurent toutefois la principale source de revenus pour les organisations criminelles qui s'en servent pour financer une grande partie de leurs autres activités. Le trafic de drogues favorise également la violence et la corruption. Les organisations criminelles s'intéressent aussi à d'autres types de contrebande, comme les armes à feu, le tabac, l'alcool, les pierres précieuses et les véhicules de luxe. Par ailleurs, des migrants illégaux entrent au Canada par divers moyens, que ce soit dans le but de s'installer ici ou de se rendre aux États-Unis.

Une importante partie de la contrebande qui alimente les marchés illégaux au Canada, notamment les drogues, provient de sources étrangères et est introduite au pays par air, par terre ou par mer. Le crime organisé connaît bien les différentes facettes du secteur du transport légitime qui assure la circulation des biens à l'échelle internationale et n'hésite pas à s'en servir pour introduire des marchandises illégalement au Canada. Le crime organisé tente également d'infiltrer les points d'entrée ou de corrompre les agents, nos ports maritimes étant particulièrement ciblés. Les organismes d'application de la loi connaissent ces points d'entrée et continuent de collaborer pour lutter contre la contrebande.

Le Canada et les États-Unis participent à des initiatives conjointes à la frontière afin d'améliorer la collaboration et la coordination entre les organismes d'application de la loi des deux pays. En 1997, le Forum sur la criminalité transfrontalière, un mécanisme de consultation bilatérale, a été établi pour traiter des questions transfrontalières. Des hauts dirigeants des organismes d'application de





la loi et de la justice se réunissent chaque année, favorisant ainsi une plus grande collaboration et un plus grand échange d'information entre le Canada et les États-Unis.

Le concept d'Équipe intégrée de la police des frontières (EIPF), mis en oeuvre en 1996 le long des frontières terrestres et maritimes que partagent la Colombie-Britannique et l'État de Washington, est élargi graduellement à l'ensemble de la frontière entre le Canada et les États-Unis aux endroits désignés. Les EIPF sont des groupes multiorganismes dont le rôle est d'appuyer les contrôles frontaliers en place et de cibler l'activité illégale transfrontalière dans les deux directions peu importe les marchandises.

La section qui suit porte sur un certain nombre d'activités de contrebande, bien que le trafic de drogues illégales demeure une activité majeure du crime organisé.

Armes à feu

Le marché des armes à feu illégales fournit aux organisations criminelles au Canada les moyens de commettre des crimes, d'assurer leur protection, de faire valoir leur statut et d'intimider ou de commettre des actes de violence contre d'autres criminels, des membres des forces de l'ordre et des citoyens innocents. Même la capacité en armes à feu des bandes de rue en milieu urbain continue d'augmenter graduellement. Outre les couteaux traditionnels, l'arsenal de ces bandes comprend aujourd'hui divers types d'armes automatiques. Même si la vente d'armes à feu illégales peut rapporter gros, c'est l'activité criminelle, surtout le trafic de drogues, qui alimente le marché des armes à feu illégales. Ce marché illicite fournit également des armes à des citoyens normalement respectueux des lois qui veulent échapper aux mesures de contrôle mises en place par le gouvernement.

Les armes à feu illicites proviennent de diverses sources au pays et à l'étranger. Au Canada, les armes sont volées dans des résidences ou des commerces, ou sont détournées pendant des opérations commerciales légitimes. Les États-Unis sont la principale source d'armes à feu illicites, particulièrement les armes de poing. Ces armes sont habituellement achetées de commerçants américains légitimes ou proviennent de marchés secondaires comme les expositions d'armes à feu, les marchés aux puces et Internet. Il est difficile d'évaluer le nombre d'armes à feu qui entrent illégalement au Canada chaque année et on ignore le nombre total d'armes à feu illicites au pays.

Certains contrebandiers canadiens font affaire avec des Américains qui achètent des armes légalement en donnant leur véritable identité. Les armes à feu acquises de cette façon sont ensuite introduites illégalement au Canada habituellement en petite quantité de trois à cinq. Il est impossible de prévenir complètement la contrebande d'armes à feu à la frontière, puisque le fort volume de marchandises et de personnes qui traversent la frontière légalement chaque jour en provenance des États-Unis multiplie les possibilités de dissimuler cette activité. Et c'est sans compter les longues étendues de frontières terrestres et maritimes non surveillées où des armes peuvent aussi être introduites clandestinement. Cette activité de contrebande est confirmée par le nombre d'armes de poing saisies chaque année par la police, qui ne sont pas enregistrées au Canada mais qui ont été vendues à un acheteur américain, souvent dans les quelques mois précédant leur saisie au Canada.





Contrairement à d'autres types de contrebande, comme les drogues illicites, les armes à feu ne sont pas des produits consommables qui doivent être continuellement réapprovisionnés. Il arrive en effet que des armes à feu saisies dans le cadre d'enquêtes criminelles datent de vingt ans. Ainsi, jusqu'au moment où elle est saisie par la police ou mise de côté par un criminel, une arme pourrait servir à plusieurs actes criminels, voire des meurtres. Cette arme, qu'elle ait été volée ou introduite en contrebande, pose donc une menace constante pour la société.

Les forces de l'ordre canadiennes se préoccupent également des armes à feu comme les fusils militaires et les mitrailleuses qui sont censées avoir été mises hors d'usage et qui sont vendues comme des armes de collection. Parfois, ces armes n'ont pas été neutralisées correctement et peuvent être réactivées et redevenir fonctionnelles. Une enquête policière menée récemment dans l'Ouest canadien a permis de déjouer une opération impliquant des armes de collection qui étaient importées au Canada, puis réactivées et vendues à des membres d'organisations criminelles.

Bien que le Canada ne constitue pas une source importante d'armes à feu illégales à destination d'autres pays, il est utilisé à l'occasion comme point de transit. Ce fut le cas notamment pour des fusils Garand M1 utilisés par les Américains au cours de la Deuxième Guerre mondiale et la guerre de Corée, qui ont été importés au Canada dans le but d'être introduits illégalement aux États-Unis sans permis du Bureau of Alcohol, Tobacco et Firearms (ATF). L'information fournie par le Registre canadien des armes à feu a joué un rôle crucial dans cette affaire, permettant aux organismes d'application de la loi américains et canadiens de récupérer un total de 23 850 fusils et boîtes de culasse.⁷⁶

La communauté d'application de la loi canadienne participe activement à l'interception d'armes à feu illicites au Canada. L'Unité de lutte contre les armes à feu, une initiative conjointe de l'Ontario, est chargée d'enquêter sur les armes à feu illicites dans cette province. De même, d'autres organismes d'application de la loi partout au Canada mènent de plus en plus d'enquêtes liées aux armes à feu.

Afin de les appuyer, le ministère de la Justice a créé et finance l'Équipe nationale de soutien à l'application de la loi sur les armes (ENSALA). Cette équipe, co-gérée par le ministère de la Justice et les Services nationaux de police de la GRC, offre un soutien afin de participer aux efforts de lutte contre le trafic et la contrebande d'armes à feu. L'ENSALA compte des représentants qualifiés des corps de police fédéraux, provinciaux et municipaux qui se trouve au sein de chaque province. De façon globale, la communauté d'application de la loi au Canada travaille en étroite collaboration avec ses homologues aux États-Unis, particulièrement l'US Customs et l'ATF, sur les questions touchant les armes à feu illicites.

Le marché des armes à feu illicites au Canada ne disparaîtra pas tant que le crime organisé existe ou qu'il y aura des individus déterminés à contourner les mesures de contrôle. Mais, afin de réduire la menace pour la société, les forces de l'ordre continueront d'intervenir pour prévenir l'introduction d'armes à feu illicites dans les rues du Canada et retirer celles qui y sont déjà.

⁷⁶

« Le programme de contrôle des armes à feu a démantelé un important réseau frontalier de contrebande », *Centre canadien des armes à feu*, 2 mai 2000. <www.cfc-ccaf.gc.ca/en/general-public/news_releases/smug_ring.asp>.





Les diamants

Il aura fallu relativement peu de temps à l'industrie du diamant, après la découverte de diamants à Point Lake dans les Territoires du Nord-Ouest en 1991, pour se développer au point de faire du Canada l'un des cinq principaux pays producteurs de diamants bruts au monde. Conscientes du risque que des criminels ne tentent de tirer avantage du marché du diamant, les autorités suivent de près l'évolution de cette industrie. À cette fin, la GRC a établi le Service de protection de l'industrie du diamant, basé dans les Territoires du Nord-Ouest. Ce service travaille en collaboration avec d'autres organismes d'application de la loi et l'industrie du diamant. Le Service canadien de renseignements criminels suit de près l'activité illégale liée aux diamants.

En raison de leur valeur par rapport à leur masse, les pierres précieuses comme les diamants ont toujours attiré les milieux criminels. Les organisations criminelles s'en servent pour acheter des marchandises de contrebande, comme des drogues et des armes illégales, pour obtenir des services et pour blanchir les produits de la criminalité. Des organisations terroristes, comme le réseau Al Qaïda, pourraient aussi utiliser des diamants pour financer leurs opérations, contournant ainsi le système bancaire international et les contrôles mis en place par les autorités.⁷⁷

Comme dans les autres pays producteurs, on craint que le crime organisé essaie d'infiltrer ou de pénétrer l'industrie du diamant canadienne, afin de détourner illégalement des diamants de la filière commerciale légitime pour son propre profit. De plus, la réputation du Canada comme pays producteur de diamants propres pourrait attirer des diamants de contrebande qui seraient mélangés à notre production de diamant brut pour être vendus légalement comme un produit canadien authentique. La réputation du Canada pourrait aussi faire en sorte que des diamants taillés ou finis à l'étranger soient vendus comme des diamants du Canada.

Les diamants bruts illicites pourraient venir de régions comme l'Afrique de l'Ouest où certains pays déchirés par des guerres civiles financent les conflits avec les profits générés par la vente de diamants. Dans le jargon international, ces diamants sont appelés diamants « de la guerre ». Par ailleurs, vu notre proximité géographique avec les États-Unis et le fait que ce pays est le principal acheteur de diamants dans le monde, le Canada pourrait également devenir un point de transit pour la circulation et le blanchiment de diamants illégaux.

Le commerce international de diamants illicites est facilité par l'absence de mesures de certification efficace des diamants bruts qui permettrait d'en confirmer l'origine véritable. Afin d'établir des normes minimales acceptables visant les mécanismes de certification nationale des diamants bruts et également pour lutter contre les diamants « de la guerre », la communauté internationale a mis en oeuvre le processus de Kimberley regroupant des gouvernements de divers pays, des organisations non gouvernementales et l'industrie du diamant. En mars 2002, le Canada a été l'hôte d'une réunion du processus de Kimberley et on espère que la prochaine assemblée plénière qui se tiendra en Suisse (novembre 2002) préparera les participants au lancement simultané d'un système de certification d'ici la fin de l'année.⁷⁸

⁷⁷ « Al-Qaida Terrorist Operations Diversifying Finances, Un Expert Panel Warns », *Centre de nouvelles ONU*, 22 mai 2002, <www.un.org/apps/news>.

⁷⁸ « Processus de Kimberley - Communiqué final », *réunion d'Ottawa*, mars 2002, <www.dfait-maeci.gc.ca>.





On craint également que des groupes du crime organisé introduisent sur le marché canadien des diamants synthétiques, connus sous le nom de moissanite, achetés à bas prix à l'étranger et vendus ici comme des diamants véritables avec un profit substantiel.⁷⁹ Vendu beaucoup moins cher sur le marché légitime que les diamants véritables, ce diamant synthétique est difficile à repérer, d'où les possibilités de fausse représentation et d'exploitation criminelle.

L'industrie canadienne du diamant poursuit son essor. Des activités d'exploration par différentes compagnies sont en cours ou sont prévues en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba, en Ontario et au Québec. Le Canada pourrait éventuellement développer des activités secondaires, comme le classement, la taille et le polissage, de sorte que les diamants n'auraient plus à sortir du pays pour être convertis en produits finis. Certes, ces développements auraient des répercussions économiques positives et renforceraient la position du Canada au sein de l'industrie internationale du diamant, mais représenteraient également autant d'occasions pour les organisations criminelles et de nouveaux défis pour les forces de l'ordre.

Le tabac

Au Canada, les tendances du marché illicite du tabac sont relativement constantes, ayant très peu varié au cours des dernières années. Comme le tabac est un produit légal, c'est surtout le prix qui motive le commerce illicite dans le but d'échapper aux taxes fédérales et provinciales. Les acteurs de ce marché sont multiples, allant d'organisations criminelles comme les groupes de souche asiatique à des opérations familiales de moindre envergure.

En général, le marché illicite est alimenté par des produits fabriqués légitimement, mais qui sont détournés d'une province à une autre en raison des différences de taxe, ou à l'intérieur d'une même province. Le marché est aussi alimenté par de petites quantités de produits canadiens qui sont exportés légalement, puis réintroduits illégalement au Canada, ainsi que par des marques étrangères qui sont introduites en contrebande et des produits qui sont fabriqués illégalement au Canada. Les marques étrangères introduites en contrebande sont fabriquées légalement puis détournées, ou sont des produits contrefaits. Mentionnons à titre d'exemple, les cigarettes « Marlboro » de Phillip Morris, qui ne sont pas vendues couramment ici, et le tabac aromatisé du Moyen-Orient.

La contrebande interprovinciale du tabac se fait en général des provinces à faible taxation aux provinces à forte taxation. Par exemple, au Québec et en Ontario, une cartouche de cigarettes continue de se vendre environ vingt dollars de moins que dans la plupart des autres provinces, notamment les provinces de l'Ouest. Les cigarettes sont acheminées par divers moyens, dans des véhicules loués, des autocaravanes, par la poste ou par avion. En octobre 2001, la GRC a saisi 2 897 cartouches de cigarettes ontariennes dans une autocaravane qui se dirigeait vers Calgary.

En avril 2001, le gouvernement fédéral, suivi de certaines provinces, a haussé les taxes sur les produits du tabac et révisé la taxe à l'exportation. Ces changements ne semblent pas avoir entraîné de hausse notable de la contrebande du tabac à la frontière. Cependant, les taxes sur les

⁷⁹

« Criminal Intelligence Service Alberta - Annual Report », *Service de renseignements criminels Alberta*, avril 2000-mars 2001. <www4.gov.ab.ca/just/upload/cisa/2001/cisa2001>.





cigarettes ont augmenté graduellement au cours de l'année dans la plupart des provinces, y compris le Québec et l'Ontario, les principales sources de contrebande interprovinciale. On ignore pour le moment quel sera l'effet de ces hausses, si les niveaux de taxation reviennent à ceux de 1993, époque à laquelle la contrebande a atteint un sommet historique, mais elles pourraient influencer sur la dynamique des activités illégales liées au tabac au Canada.

À l'heure actuelle, les exportations mondiales de cigarettes par l'industrie du tabac dépassent les importations légales déclarées, et on estime que jusqu'au quart des cigarettes dans le monde sont détournées vers le marché de contrebande. Ce chiffre n'inclut pas la contrefaçon et la contrebande entre des territoires nationaux où les niveaux de taxation diffèrent. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) espère mettre en place d'ici 2003 un traité international, la *convention-cadre pour la lutte anti-tabac*, afin de régler une multitude d'enjeux liés au tabac et d'en superviser et réglementer la circulation internationale, notamment au moyen de mesures anti-contrebande.⁸⁰

L'ampleur du détournement illégal des produits du tabac a été démontrée par diverses opérations policières internationales, dont la saisie en mai 2002 par les autorités irlandaises de trente millions de cigarettes dissimulées dans des conteneurs, censés renfermer des meubles, en provenance de Miami et à destination des Pays-Bas.⁸¹ En janvier 2002, les agents des douanes du Royaume-Uni ont saisi 68 000 cigarettes sur un navire estonien.⁸²

Ces dernières années, l'industrie internationale du tabac a eu à se défendre devant les tribunaux dans des poursuites engagées par des gouvernements étrangers relativement à la contrebande de cigarettes.⁸³ En mars 2002, le gouvernement du Canada en a appelé devant la Cour suprême des États-Unis d'une décision rendue en octobre 2001 par la Court of Appeals for the Second Circuit des États-Unis. Cette décision confirmait la décision d'une District Court de rejeter la poursuite d'un million de dollars intentée par le gouvernement canadien contre RJR MacDonald Inc., plusieurs de ses sociétés affiliées et le Conseil canadien des fabricants des produits du tabac. Le gouvernement soutenait que les défendeurs avait comploté avec des distributeurs et des contrebandiers bien connus pour organiser l'envoi aux États-Unis de cigarettes qui devaient ensuite être réintroduites illégalement au Canada, puis vendues sur le marché noir. En mai 2002, la Cour suprême des États-Unis a demandé au Solliciteur général américain de déposer un mémoire exprimant le point de vue des États-Unis.⁸⁴

⁸⁰ « Le gouvernement du Canada prouve son engagement en matière d'action internationale pour réduire le tabagisme dans le monde », *Santé Canada*, 18 mars 2002, <www.hc-sc.gc.ca>.

⁸¹ « Seizure of 30 Million Cigarettes in Dublin Port », *Irish Revenue News-site*, 13 mai 2002. www.revenue.ie/

⁸² « Major Customs Seizures in Dundee and Peterhead », *HM Customs and Excise News Release*, 17 janvier 2002, <www.hmce.gov.uk/news/reg-sco-003.htm>.

⁸³ « EU Commission too Appeal Against New York Court Ruling », *Commission européenne*, 20 mars 2002, <www.europa.eu.int>.

⁸⁴ Cour suprême des États-Unis, Attorney General of Canada, Petitioner v. R.J. Reynolds Tobacco Holding, et al, Docket File, 13 mai 2002, <www.Supremecourtus.gov>.





En 1998, Northern Brands International Inc., une société affiliée de R.J. Reynolds Inc., un important fabricant de tabac américain, a été condamnée pour son implication dans une opération de contrebande de cigarettes à destination du Canada.⁸⁵ Cette affaire montre bien le risque de corruption auquel sont exposées les entreprises légitimes qui fabriquent un produit légitime assujéti à de fortes taxes. Invariablement, un marché illicite fera son apparition, donnant accès à un produit moins coûteux. Les pressions subies par les entreprises pour maintenir ou accroître leurs profits et leur part de marché peuvent influencer sur leurs actions et contribuer, même indirectement, au détournement d'un produit légitime vers le marché illégal.

Comme en témoigne l'expérience du Canada dans les années 90, les activités illicites liées au tabac, si elles ne sont pas réprimées, privent les gouvernements de recettes fiscales qui pourraient être utilisées pour des programmes de services indispensables. D'autre part, les groupes du crime organisé en tirent une importante source de revenus qui servent à financer d'autres activités criminelles comme le trafic de drogues.

L'alcool

Le marché illicite de l'alcool au Canada est alimenté par diverses sources : la contrebande transfrontalière, les vols dans des commerces au détail et de gros, la fabrication illicite et, dans une moindre mesure, la contrebande interprovinciale. Actuellement, les deux principales préoccupations sont la contrebande et la fabrication illicite. Comme pour le tabac, l'activité illégale liée à l'alcool est motivée par les prix et le désir d'échapper aux taxes. Presque tous les groupes du crime organisé au Canada contribuent, à divers degrés, à alimenter le marché illicite de l'alcool. La situation semble pire en Ontario, au Québec et dans certaines régions de l'Ouest canadien.

Les États-Unis sont la principale source d'alcool illicite, ce qui s'explique en grande partie par les différences de prix. De plus, la contrebande peut facilement être dissimulée parmi le fort volume de marchandises et de personnes qui traversent la frontière légalement chaque jour ou introduite clandestinement le long des frontières terrestres et maritimes non surveillées. Les contrebandiers ont recours à diverses méthodes. Par exemple, ils changent les plaques d'immatriculation des véhicules pour échapper à la surveillance des douaniers ou, s'ils utilisent les ports maritimes, ils dissimulent l'alcool dans des conteneurs censés renfermer d'autres marchandises. En général, les contrebandiers connaissent bien les procédures légales en matière d'importation et d'exportation et savent comment les contourner pour faciliter la circulation internationale de produits qui se retrouvent sur le marché noir.

Le marché illégal de l'alcool est aussi alimenté par des vols commis au Canada. À la fin de mars 2002, des voleurs se sont emparés de deux semi-remorques stationnés dans un entrepôt de Longueuil et ont volé environ 30 000 bouteilles de vin et de sangria d'une valeur approximative de

⁸⁵

« Rapport annuel de 1999 sur le crime organisé au Canada », *Service canadien de renseignements criminels*, juin 1999, 25.





300 000 \$.⁸⁶ Dans un autre cas, quelque 3 300 caisses de bière ont été volées dans le détournement d'une semi-remorque en Alberta.⁸⁷

Les forces de l'ordre continuent en outre de découvrir des alambics illicites partout au Canada. Bien qu'il s'agisse généralement de petites opérations destinées à satisfaire des besoins personnels ou une distribution limitée, il existe aussi des installations beaucoup plus importantes ayant une capacité de production à grande échelle.

La police a également démantelé un alambic illicite au sud de Montréal en février 2002. On estime qu'en un an cette opération a distribué 3 000 caisses (6 bouteilles de 1,75 litre) d'alcool pur, dilué avec d'autres produits et portant des étiquettes contrefaites. Dans tous ces cas, l'alcool illicite était présenté comme de l'alcool légitime et distribué dans des établissements commerciaux, comme des bars et des restaurants.

En plus d'être illégal, l'alcool produit avec les alambics illicites présente un grave danger pour la santé. En effet, le risque de contamination bactérienne et d'empoisonnement au méthanol peut entraîner divers problèmes dont la cécité et même la mort.

Outre cette menace pour la santé des Canadiens, le marché de l'alcool illégal prive les gouvernements de recettes fiscales qui pourraient servir à financer notre système de soins de santé ainsi que d'autres services sociaux. Il risque aussi de nuire à la viabilité économique des entreprises, et de leurs employés, qui fabriquent et distribuent de l'alcool légitimement.

Comme pour toute autre activité criminelle, les activités illégales liées à l'alcool génèrent des profits substantiels qui sont utilisés pour financer d'autres activités, créant des situations propices à la violence et à la corruption.

Les ports maritimes

Le Service canadien de renseignements criminels suit et évalue les activités du crime organisé dans les ports maritimes du Canada depuis 1998. À cette fin, il a élaboré une stratégie nationale sur les ports maritimes qui vise à accroître la coopération et la coordination entre les organismes, sous la direction du Groupe de travail national sur les ports maritimes. Ce groupe est formé de représentants d'organismes d'application de la loi fédéraux, provinciaux et municipaux. Des groupes mixtes travaillent actuellement dans les ports de Vancouver, Montréal, Halifax, Saint-Jean et St.John's.

En 1998, le SCRC affirmait clairement que le crime organisé avait établi une présence dans de nombreux ports maritimes, notamment aux trois principaux ports à conteneurs de Vancouver, Montréal et Halifax.⁸⁸ Le SCRC a répété ce message dans chacun des rapports annuels qui ont

⁸⁶ « Thieves in Quebec Steal \$300,000 in Wine, Sangria », *The Chronicle Herald*, 1^{er} avril 2001, C16.

⁸⁷ « \$51K of Beer Stolen », *The Calgary Sun*, 29 mars 2001.

⁸⁸ « Rapport annuel de 1998 sur le crime organisé au Canada », *Service canadien de renseignements criminels*, juin 1998, 19.





suivi et a corroboré cette information dans diverses présentations au Comité sénatorial permanent de la défense et de la sécurité, qui en fait mention dans son rapport de février 2002.⁸⁹ Plusieurs groupes du crime organisé exercent une influence sur les ports maritimes, notamment les bandes de motards criminalisés, le crime organisé traditionnel (de souche italienne), de souche asiatique et d'Europe de l'Est, ainsi que des groupes criminels locaux.

De nombreux ports maritimes du Canada, ayant une capacité variée, sont des cibles potentielles et deviennent ainsi vulnérables à l'infiltration par le crime organisé ou à la corruption des employés qui y travaillent. Il ne s'agit pas uniquement des ports situés le long de la côte du Pacifique ou de l'Atlantique, mais également des ports de la voie navigable du Saint-Laurent et des Grands Lacs, qui sont aussi accessibles aux navires de haute-mer. Les groupes du crime organisé utilisent également des petites embarcations commerciales, des bateaux privés et des bateaux de pêche pour introduire la contrebande le long de la côte et dans les voies navigables en Amérique du Nord.

La façon dont le crime organisé procède pour infiltrer les ports maritimes et influencer sur les opérations est bien établie. Il ne lui est pas nécessaire d'être présent partout, seulement à des postes qui ont une incidence sur le déchargement des conteneurs et leurs mouvements à l'intérieur du port. La majorité des employés des ports ne sont pas au courant de la présence criminelle et ne sont en aucune façon impliqués dans les activités illégales. Il arrive toutefois que des employés fassent l'objet d'intimidation pour les forcer à fermer les yeux sur ces activités ou même à collaborer.

La présence du crime organisé dans les ports facilite la contrebande de tous les types de marchandises à l'intérieur et à l'extérieur du Canada. Plus particulièrement, les ports maritimes sont les principaux points d'entrée des drogues illicites à destination des marchés canadiens et même des États-Unis. Le trafic de drogues illicites est la principale cause de violence entre les bandes rivales, qui a inévitablement des répercussions sur la vie de citoyens innocents. Les ports servent aussi à la contrebande de produits du tabac, d'alcool, d'armes à feu et de migrants clandestins au Canada. Les organisations criminelles sont également impliquées dans le vol et le détournement de biens importés légitimement au Canada et dans l'exportation de véhicules de luxe volés qui sont dissimulés dans des conteneurs destinés au marché noir en Asie, en Afrique du Sud et en Europe de l'Est.

Le crime organisé et les questions de sécurité dans les ports maritimes sont des problèmes internationaux; ils ne se limitent pas aux ports canadiens. Les États-Unis ont eux aussi découvert à l'intérieur de certains grands ports des complots impliquant des employés des ports et de l'industrie du transport ayant des liens avec des organisations criminelles régionales, nationales ou internationales. Souvent, ces criminels connaissent aussi bien que les intervenants légitimes du commerce international les systèmes de transport intermodal, la navigation commerciale, la documentation à produire et la technologie informatique.⁹⁰ Il serait possible pour un groupe du crime organisé exerçant une influence sur un port maritime au Canada ou aux États-Unis de

⁸⁹ « L'État de préparation du Canada sur les plans de la sécurité et de la défense », *Comité sénatorial permanent de la défense et de la sécurité*, février 2002, <www.parl.gc.ca>.

⁹⁰ « Report of the Interagency Commission on Crime and Security in U.S. Seaports », *Interagency Commission on Crime in U.S. Seaports - U.S. Government*, automne 2000, 29, <www.uscg.mil/overview/icssrpt.pdf>.





faciliter la contrebande de biens pour d'autres organisations criminelles basées ailleurs sur le continent.

Comme un grand nombre de navires commerciaux à destination du Canada transitent d'abord par un port aux États-Unis et vice versa, les criminels établis dans n'importe quel port en Amérique du Nord présentent une menace pour les deux pays tant en ce qui a trait à la contrebande qu'à toute autre activité criminelle. Les États-Unis et le Canada considèrent qu'il s'agit là d'un problème nord-américain qui doit être réglé par la coopération et la coordination. En mars 2002, les autorités ont donc convenu d'échanger des agents des douanes et de les affecter à des bureaux de ciblage aux ports de Vancouver, Montréal, Halifax, Seattle-Tacoma et Newark. Ces agents sont chargés de cibler les conteneurs maritimes à destination des deux pays dès leur arrivée dans un port en Amérique du Nord.⁹¹

Depuis le 11 septembre, on se préoccupe beaucoup plus de la sécurité dans les ports maritimes. Avant 1997, la sécurité était assurée par la Police de Ports Canada. Mais, depuis la dissolution de ce service, elle a été confiée à des agences de sécurité privées, tandis que l'application des lois est assurée par le service de police compétent. La communauté d'application de la loi est consciente que les ports pourraient servir de point d'entrée pour les terroristes ainsi que pour leurs armes destructrices et leur matériel. De même, des éléments du crime organisé établis dans les ports pourraient conclure des ententes avec des terroristes pour faciliter leur infiltration au Canada, ignorant ou se souciant peu des conséquences que cela pourrait avoir. Ce risque ajoute une nouvelle dimension à la menace que présente le crime organisé dans les ports maritimes du Canada et aux préjudices qui pourraient en résulter pour la société canadienne ou nos voisins américains.

Perspective

- ★ Les groupes du crime organisé maintiendront leur présence dans les ports maritimes afin de faciliter leurs activités de contrebande à l'intérieur et à l'extérieur du Canada. Le crime organisé se tournera vers de nouveaux ports en réaction aux interventions policières.
- ★ Le crime organisé tentera d'infiltrer l'industrie canadienne du diamant en plein essor, afin d'en tirer profit.
- ★ Le marché illégal des armes à feu, du tabac et de l'alcool continuera d'être alimenté par diverses sources internes et externes. À mesure que les niveaux de taxation fédéraux et provinciaux se rapprochent de ceux du début des années 90, la dynamique du marché illicite changera.
- ★ La contrebande transfrontalière ainsi que le passage de migrants illégaux entre le Canada et les États-Unis ne cesseront pas, mais devraient diminuer grâce à la collaboration et à la coordination accrues des forces de l'ordre à la frontière.

⁹¹ Traitement douanier amélioré des conteneurs en transit dans les ports canadiens, Agence des douanes et du revenu du Canada, communiqué, 8 mars 2002, <www.ccr-aadrc.gc.ca>.



TECHNOLOGIE ET CRIMINALITÉ

Faits saillants

- ★ Les organisations criminelles utilisent volontiers la technologie de pointe ou en usage pour soutenir leurs activités illégales.
- ★ À mesure que le cyberespace continue d'évoluer et d'être exploré, de nouveaux types de crimes apparaissent qui posent d'autres défis aux services de police.
- ★ Les sites de commerce électronique demeureront la cible d'individus désireux d'exploiter les renseignements qui y sont entreposés ou d'acheter des biens et des services avec des cartes de crédit contrefaites.

La technologie joue un rôle prépondérant dans le monde « branché » d'aujourd'hui. Qu'on choisisse ou non de profiter de ses avantages, notamment des progrès de la technologie de l'information, elle est présente dans presque tous les aspects de notre vie. Les groupes du crime organisé réalisent la portée de cette influence et son énorme potentiel économique.

Les groupes du crime organisé sont connus pour recourir à la technologie d'avant-garde afin de commettre des crimes tels que la contrefaçon et la fraude par cartes de crédit, le faux-monnayage, ainsi que divers stratagèmes d'investissements et de télémarketing frauduleux. En plus d'utiliser la technologie conventionnelle, notamment les imprimantes laser, les photocopieurs couleur, les écrémeurs de cartes de crédit et le matériel de télécommunications, les groupes du crime organisé se sont déjà grandement adaptés en utilisant le cyberespace, qui leur permet d'avoir accès au monde entier tout en préservant leur anonymat.

L'évolution de la technologie de l'information ne cesse d'élargir le champ des possibilités, y compris l'exploitation criminelle. Les crimes tels que l'intrusion dans les systèmes, le vol de données et d'identité, le vol de la propriété intellectuelle ou la transmission de virus, de canulars et de vers sont de plus en plus fréquents. Bien que dans la plupart des cas, il s'agit là de nouveaux crimes, la technologie de l'information facilite aussi la perpétration de crimes plus anciens, tels que le vol, la fraude ou l'extorsion.

Au cours d'une courte période, les services de police ont constaté une hausse exponentielle de l'envergure et de l'étendue de la capacité des criminels à faire usage de la technologie pour soutenir leurs activités criminelles. Ces groupes emploient des individus possédant des connaissances en informatique afin de soutenir leurs entreprises criminelles. En plus de se servir de la technologie pour commettre des crimes, les groupes du crime organisé utilisent Internet et un logiciel cryptographique pour communiquer. En raison des ressources apparemment illimitées des groupes les plus sophistiqués, l'argent semble ne pas poser problème lorsqu'il s'agit d'élaborer une technologie de pointe afin de faciliter les activités criminelles ou d'effectuer de la contre-surveillance contre des groupes rivaux ou la police.



Fraude par carte de paiement

Les partenaires des cartes de paiement représentent les intérêts collectifs de Visa International, MasterCard et American Express au Canada. Selon eux, des pertes de 182,7 millions de dollars ont été enregistrées en 2001, comparativement à 172,5 millions en 2000.⁹² Cette situation s'explique par l'utilisation frauduleuse accrue des cartes de crédit⁹³ ainsi que du nombre de demandes frauduleuses de cartes de crédit. Par rapport à l'ensemble des pertes dues à la fraude par carte de crédit, la contrefaçon de cartes représentait des pertes de \$66,3 millions de dollars en 2001, comparativement à 81,1 millions en 2000. Cette diminution, enregistrée pour la deuxième année consécutive, montre que les efforts de lutte et d'enquête menés dans ce domaine continuent d'avoir une incidence notable. Les fraudes par carte de débit ne sont pas rapportées par l'industrie des cartes de débit.

La fraude par cartes de crédit est d'envergure internationale et les enquêtes en cours montrent que des organisations criminelles sophistiquées au Canada continuent d'être actives et de prospérer au pays et à l'étranger. En 2001 36 % des fraudes commises à l'aide de cartes de crédit Visa et MasterCard canadiennes ont eu lieu à l'extérieur du pays. De faux numéros de cartes de crédit canadiennes ont été utilisés partout en Amérique du Nord et en Amérique du Sud, en Europe et dans la région Asie-Pacifique. Les autorités étrangères ont découvert des ateliers de contrefaçon de cartes de crédit en Chine, au Japon et aux États-Unis, qui étaient directement liés à des enquêtes au Canada.

Plusieurs groupes du crime organisé au Canada sont impliqués dans la contrefaçon de cartes de crédit. Ils reproduisent les données de cartes de paiement puis fabriquent, distribuent et utilisent des cartes de crédit contrefaites. Les revenus tirés de la fraude par carte de crédit continuent de financer d'autres activités criminelles, comme le trafic de stupéfiants.

En janvier 2001, une opération policière conjuguée en Colombie-Britannique a permis de démanteler des ateliers sophistiqués de contrefaçon de cartes de crédit. Les enquêteurs ont estimé que l'un d'eux contenait suffisamment de matériel pour produire des cartes de crédit frauduleuses d'une valeur de plus de 200 millions de dollars.⁹⁴ Cette enquête de longue haleine a révélé l'existence de ramifications internationales. Ces groupes partageaient du matériel de contrefaçon et des données obtenues auprès de marchands complices et réinvestissaient les fonds générés dans le trafic de stupéfiants. L'enquête a montré l'extrême mobilité et réseautage des individus impliqués.

⁹² <www.rcmp-grc.gc.ca/scams/ccandpc.htm>.

⁹³ L'utilisation frauduleuse des cartes de crédit peut se faire de diverses façons. La fraude perpétrée sans que le fraudeur ait la carte en main est une méthode de plus en plus populaire. Dans ces cas, des agents de télémarketing sans scrupules ou des sites Web trompeurs obtiennent de précieux renseignements auprès de leurs victimes, en vendant des marchandises ou des services trop chers ou fictifs. Des frais frauduleux sont alors imputés aux comptes des victimes. (Source : groupe de travail des partenaires des cartes de paiement).

⁹⁴ <www.ocabc.org>.





En mai 2002, la police a mis fin à une importante opération de cartes de crédit contrefaites au Québec. Lors de l'arrestation des deux principaux suspects, la police a saisi plus de 30 000 fausses cartes émises au nom de plus de 70 institutions financières dans le monde et dont le plafond de dépenses s'élevait à plus de 150 000 \$. En plus des cartes de crédit contrefaites, l'organisation était impliquée dans la production de fausses pièces d'identité.⁹⁵

Crime organisé et pirates informatiques

À l'origine, les pirates informatiques formaient l'élite des programmeurs chargés de tester des systèmes afin de déceler les défauts des programmes ou la vulnérabilité d'un réseau. À cette époque, les systèmes informatiques étaient très gros et encombrants et étaient entreposés dans de vastes aires - les ordinateurs de bureau et les portables n'existaient pas - et Internet n'était encore qu'à ses débuts. Ceux qui oeuvraient dans ce domaine étaient animés par le même engagement de concevoir un meilleur système et par conséquent, ils échangeaient fréquemment leurs trouvailles et le code source avec des personnes aux vues similaires. Ces personnes étaient fières de leur capacité de découvrir les lacunes de programmation et d'apporter des améliorations.

À mesure que les systèmes de technologie de l'information ont évolué et que les concepteurs sont devenus de plus en plus avertis et compétitifs pour s'approprier une part du marché, de nouveaux types de pirates informatiques ont vu le jour et se sont multipliés. Dans ce groupe, on retrouve des agents de sécurité informatique (ceux qui se spécialisent dans la sécurité des systèmes), les pirates informatiques (ceux qui se spécialisent dans les attaques destructrices) et ceux qui se situent entre les deux. De plus, il y a ceux qui, souvent surnommés « script kiddies », se servent de logiciels pernicieux facilement utilisables et disponibles dans Internet pour lancer des cyberattaques.

Les motifs du piratage informatique d'avant-garde sont nombreux. Certains pirates se livrent à ce genre d'activité par curiosité ou pour obtenir la reconnaissance de leurs pairs. D'autres prétendent contribuer ainsi à renforcer la sécurité informatique. D'autres encore, obéissant à des motifs idéologiques, utilisent le piratage comme une forme d'activisme, tandis que certains sont motivés par le pouvoir, l'appât du gain, la vengeance ou la malveillance. Les pirates se livrent à des activités comme l'intrusion de systèmes, les atteintes à la sécurité, la transmission de virus, la détérioration de sites Web et les attaques pour refus de service.⁹⁶ Les cas de piratage informatique au Canada sont signalés publiquement par les services de police et augmentent d'année en année. Certains groupes de pirates informatiques dans le monde redoublent d'organisation et de sophistication dans leurs attaques. Il est possible que des groupes du crime organisé tentent de recruter des pirates informatiques afin d'appuyer leurs activités criminelles.

⁹⁵ Tu Thanh Ha, « Police seize 30,000 phony premium credit cards », *The Globe and Mail (Toronto)*, 29 mai 2002, A8.

⁹⁶ On cause une attaque de type refus de service en utilisant un logiciel conçu pour envoyer d'innombrables messages simultanément. Ces messages appellent constamment l'ordinateur, ce qui fait en sorte que la communication avec le serveur soit toujours occupée. Cela paralyse le système ou en bloque l'accès légitime aux autres. Les pirates informatiques s'échangent des variantes du logiciel, qui est disponible dans Internet.





Vol d'identité

Les cas de vol d'identité signalés, que l'on définit comme la collecte et l'utilisation non autorisées de renseignements personnels, sont en hausse au Canada. Outre les anciennes méthodes de collecte de renseignements personnels, comme la fouille des poubelles, le vol de courrier ou l'usurpation d'identité au téléphone, les criminels utilisent des techniques sophistiquées telles que l'écrémage des cartes de crédit ou le piratage informatique afin de se procurer suffisamment de renseignements pour usurper l'identité d'une tierce personne. Jusqu'à maintenant, aucun lien n'a été signalé au Canada entre le crime organisé et ce type d'activité criminelle.

Le vol de renseignements personnels sert à obtenir de nouveaux crédits ou services ainsi qu'une nouvelle identité. Dans la plupart des cas, le criminel usurpe l'identité de la victime afin de profiter de sa cote de crédit déjà établie. Souvent, la victime ignore que le vol a eu lieu jusqu'à ce qu'elle essaie d'obtenir un nouveau crédit ou qu'une agence de recouvrement lui notifie une dette active qu'elle n'a pourtant pas contractée. Ce type de crime est dévastateur pour la victime, qui doit rétablir sa vraie identité et sa cote crédit.

À mesure que la société dépend de plus en plus d'Internet dans ses activités quotidiennes, un plus grand nombre de renseignements sont à la merci des criminels. Les utilisateurs informatiques devraient connaître les risques de vol d'identité et être attentifs aux renseignements personnels qu'ils divulguent en ligne.

Questions juridictionnelles

L'un des principaux défis auxquels les enquêteurs de délits informatiques doivent faire face est la question de la juridiction. Les enquêteurs de délits informatiques doivent respecter plusieurs conditions fondamentales pour suivre une piste de preuves qui déborde souvent des frontières nationales. À l'échelle internationale, le Conseil de l'Europe a joué un rôle prépondérant afin de traiter cette question. Le Canada, ainsi que les États-Unis, le Japon, l'Afrique du Sud et des pays membres du Conseil de l'Europe ont participé à l'élaboration d'une *Convention sur la cybercriminalité*. Ce traité vise à établir une politique criminelle internationale contre la cybercriminalité et traite d'un éventail d'infractions cybernétiques, notamment la contrefaçon, la fraude informatique, la pornographie juvénile et les infractions à la sécurité des réseaux.⁹⁷ Le Canada faisait partie des pays signataires à la cérémonie du Conseil de l'Europe qui s'est tenue à Budapest, en Hongrie, en novembre 2001.

Le gouvernement fédéral introduira cet automne une nouvelle législation régissant la criminalité technologique qui intégrera des éléments de la *Convention* aux lois canadiennes. Il s'agit notamment de donner aux services de police un meilleur accès aux renseignements électroniques

⁹⁷

<[www.press.coe.int/cp/2001/840a\(2001\).htm](http://www.press.coe.int/cp/2001/840a(2001).htm)>.





détenus par les compagnies de téléphone, les banques et les fournisseurs d'accès Internet au Canada⁹⁸.

Reconnaissants que les infractions commises dans le cyberspace se fient aux limites de juridiction conventionnelles, les services de police continuent de travailler en partenariat avec des organismes gouvernementaux et le secteur privé afin d'examiner les obstacles que pose la cybercriminalité et d'élaborer de meilleures pratiques et stratégies pour les surmonter.

Perspectives

★ Les gouvernements et le secteur privé travailleront ensemble pour établir des meilleures pratiques, des processus de sécurité et des lois visant à lutter contre les attaques de plus en plus sophistiquées des pirates informatiques contre les systèmes d'information et de communication canadiens.

★ La législation visant à lutter contre les crimes informatiques et les crimes commis dans le cyberspace sera très utile pour la police et les organismes d'application de la loi.

⁹⁸ Erin Anderssen, « Ottawa to table high-tech crime bill », *The Globe and Mail (Toronto)*, 15 mai 2002, A7







Fiche de notation du Rapport annuel de 2002 du SCRC sur le crime organisé au Canada

Le Service canadien de renseignements criminels aimerait connaître vos réactions concernant son document intitulé *Rapport annuel sur le crime organisé au Canada* afin d'améliorer la qualité du rapport ainsi que sa valeur pour la société canadienne. Le SCRC vous invite à remplir la présente fiche de notation et à la lui faire parvenir. Vos commentaires et vos suggestions contribueront à l'amélioration du rapport.

Selon les critères suivants, le *Rapport annuel sur le crime organisé* vous a-t-il été profitable?

Vue d'ensemble nationale	Pas du tout	1	2	3	4	Très profitable
Groupes du crime organisé	Pas du tout	1	2	3	4	Très profitable
Portée des activités criminelles	Pas du tout	1	2	3	4	Très profitable
Intervention de la force publique	Pas du tout	1	2	3	4	Très profitable
Tendances émergentes	Pas du tout	1	2	3	4	Très profitable

Veuillez encercler le nombre correspondant à votre opinion quant au contenu du rapport.

(1 = médiocre et 7 = excellent)

Facilité de lecture et de compréhension	1	2	3	4	5	6	7
Structure du rapport	1	2	3	4	5	6	7
Qualité et utilité de l'information	1	2	3	4	5	6	7
Valeur globale	1	2	3	4	5	6	7

Quel impact l'information contenue dans le rapport a-t-elle sur votre perception du crime organisé?

De quelle façon le SCRC pourrait-il améliorer le *Rapport annuel sur le crime organisé*?

La présente formule est disponible dans le site Web du SCRC au www.cisc.gc.ca. Le SCRC vous invite à lui faire part de vos commentaires et vous demande de remplir les cases de renseignements ci-dessous et de lui faire parvenir la formule par courriel, par télécopieur ou par la poste au :

Service canadien de renseignements criminels
1200, promenade Vanier, Ottawa (Ontario) K1A 0R2

Télec. : (613) 993-3928

Courriel : webmaster@cisc.gc.ca

Province :	Ville :
Organisme :	Date :
Est-ce la première fois que vous lisez un rapport du SCRC?	